



Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► DÉLIBÉRATION N° DEL_020_2025

► OBJET : Point n° 20 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

► EXCUSÉS :

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Sandra ROBIN

Le vote des budgets communaux constitue un moment important de la vie de la Collectivité. Préalablement à ce vote, le débat d'orientations budgétaires constitue le premier acte du cycle budgétaire de l'année à venir. Il permet au Conseil Municipal de discuter et d'arrêter les orientations budgétaires qui préfigureront les budgets de l'exercice.

Ce débat vise ainsi à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la Collectivité, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Son cadre réglementaire est fixé par le Code général des collectivités territoriales. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, il est ainsi fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal, dans les dix semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.), dans les conditions fixées par l'article 21 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération du 28 septembre 2020 et modifié par délibérations du 27 juin 2022 et 26 septembre 2022.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, précisée par le

décret du 24 juin 2016 n° 2016-841 ainsi que la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 ont renforcé le rôle du R.O.B. en définissant son contenu. Le R.O.B. participe ainsi à l'information des élus et des citoyens. Il ouvre les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité, préalablement au vote du Budget Primitif.

Ce rapport aborde, tout d'abord, le contexte économique et financier impactant l'élaboration des budgets de la Collectivité, puis procède à une présentation détaillée de la situation financière de la Collectivité. Enfin, les orientations budgétaires pour 2025 de la majorité municipale sont exposées.

▪ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Au niveau international,

- A. La croissance,
- B. L'emploi,
- C. L'inflation.

- Au niveau national,

- A. Une aggravation constante du déficit public depuis 2022,
- B. La dette publique a augmenté de 46 % depuis 2017,
- C. Les taux d'intérêts.

- Au niveau local,

- A. Un projet de Loi de Finances au parcours inédit,
- B. La priorité majeure : la réduction de la dette publique,
- C. Une réduction du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- D. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.),
- E. Les mesures impactant la masse salariale,
- F. Le maintien du taux de FCTVA,
- G. Les bases d'imposition.

▪ BILAN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE EN 2024

- La section de fonctionnement,

A. Les recettes de fonctionnement,

1. Analyse synthétique des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Mâcon,
2. Analyse des impôts et taxes,
3. Analyse des dotations et participations,
4. Analyse des produits des services et du domaine,
5. Analyse des autres produits de fonctionnement.

B. Les dépenses de fonctionnement,

1. Analyse synthétique des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Mâcon,
2. Analyse des charges à caractère général,
3. Analyse des charges de personnel,
4. Analyse des autres charges de gestion courante,
5. Analyse des autres charges de fonctionnement.

- La section d'investissement,
 - A. Un investissement dynamique,
 - B. Bilan du financement des investissements,
 - 1. Zoom sur l'endettement de la Collectivité,
 - 2. Bilan des subventions d'investissement.
 - Synthèse de la situation financière de la Ville,
 - Les grands équilibres financiers.
- **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL**
 - A. Préparer le Mâcon 2030 en confortant l'attractivité de la ville par le développement du bassin d'emploi et du tissu économique,
 - B. Poursuivre le développement d'un cadre de vie agréable, sécurisé et raisonné,
 - C. Offrir une programmation culturelle et sportive riche et diversifiée,
 - D. Renforcer l'insertion et l'inclusion des publics les plus fragiles,
 - E. Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - F. Maintien des concours au tissu associatif,
 - G. Produits des services avec maintien des tarifs dits sociaux,
 - H. Niveau d'investissements structurant et maîtrisé,
 - I. Fiscalité locale : Stabilité maintenue en 2025.
 - **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 POUR LES BUDGETS ANNEXES**

BUDGET ANNEXE ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

SITUATION FINANCIÈRE 2024

La section de fonctionnement,

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement,

- Les recettes d'investissement,
- Les dépenses d'investissement,
- Zoom sur l'endettement de la Collectivité.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

La section de fonctionnement,

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement,

- Les recettes d'investissement,
- Les dépenses d'investissement.

BUDGET ANNEXE OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

SITUATION FINANCIÈRE 2024

La section de fonctionnement,

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement,

- Les recettes d'investissement,
- Les dépenses d'investissement,
- Zoom sur l'endettement de la Collectivité.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

La section de fonctionnement,

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement,

- Les recettes d'investissement,
- Les dépenses d'investissement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

AU NIVEAU INTERNATIONAL : UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE MOROSE

A. LA CROISSANCE

La croissance européenne est en décrochage par rapport aux autres économies : la croissance américaine est attendue à près de 3% en 2024, celle de la Chine est en ralentissement mais toujours supérieure à 4% et son PIB est supérieur au PIB européen depuis 2021, alors que la croissance européenne s'établit « seulement » à 0,9% en 2024, effet des politiques monétaires restrictives sur un potentiel de croissance limité.

Le ralentissement allemand au sein de l'Union Européenne se confirme, son modèle productiviste et exportateur est fortement impacté par la politique commerciale américaine et la concurrence chinoise et l'Allemagne fait partie des Pays « moteurs » de la zone Euro en difficultés politiques.

La croissance mondiale est résiliente malgré les tensions commerciales, entre 2,7% et plus de 3,0% sont attendus par les prévisionnistes dans le monde en 2025. Il devrait se produire un ralentissement économique aux Etats-Unis (ralentissement lié à la politique monétaire de la FED et l'impact des mesures protectionnistes de Donald Trump) et en Chine, mais leur croissance restera toujours solide.

En revanche, la zone Euro va poursuivre son décrochage, sans inversion de tendance. La croissance européenne est attendue à 0,9% en 2024 par la Commission, puis 1,5% en 2025 et 1,8% en 2026, un niveau modéré par rapport au reste du monde. Celle de l'Allemagne a été négative en 2024 (-0,10%), avant une amélioration attendue en 2025 et 2026.

B. L'EMPLOI

Les taux de chômage baissent dans la plupart des économies développées, conséquence de la transition démographique avec les départs en retraite du Baby-Boom, avec des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs « en tension ». En revanche, les Etats-Unis connaissent une hausse à nouveau des taux de chômage, sous l'effet de leur politique monétaire.

En France du fait des perspectives économiques avec des plans sociaux conséquents ou de nombreuses faillites d'entreprises (+35% au 2^{ème} trimestre 2024), on attend une dégradation du taux de chômage français, attendu à 7,8% par l'OCDE à fin 2025 et 8% par l'OFCE.

C. L'INFLATION

On assiste à une hausse importante de l'inflation en 2021 et en 2022 dans la Zone Euro : 0,9% au 01/01/2021 avec un pic à 10,1% au 01/11/2022 (12,6% en Italie, 7,1% en France) et aux Etats-Unis : 1,2% au 01/01/2021 avec un pic à 10,1% au 01/06/2022 du fait des plans de relance massifs liés à la pandémie entre 2020 et 2022.

L'inflation a chuté en 2023 pour se stabiliser en 2024 vers un niveau d'objectif à 2,0%.

AU NIVEAU NATIONAL

A. UNE AGGRAVATION CONSTANTE DU DEFICIT PUBLIC DEPUIS 2022

Le déficit public a atteint son plus haut niveau, hors période de crise, en 2023. Il devrait être plus important encore en 2024. Il est aujourd'hui estimé à 6% du PIB. Le déficit a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de -77 Md€ à -155 Md€. Il est attendu à -179 Md€ en 2024. Cette situation s'explique en partie par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat (conséquence des dérèglements économiques provoqués par les différentes crises qui se sont succédé depuis 2020), aggravée par les baisses de fiscalité qui ont généré de nouvelles charges pour l'Etat.

Ce déficit public est, depuis toujours, principalement généré par les administrations centrales.

B. LA DETTE PUBLIQUE A AUGMENTE DE 46 % DEPUIS 2017

La dette publique a augmenté de 45,8% entre 2017 et 2024 (soit une hausse d'un peu plus de 1 milliard d'euros. Cette dette devrait représenter 112,8 points de PIB en 2024 (+2,9 points par rapport à 2023) et la France présente le 3^{ème} ratio de dette publique le plus élevé de l'Union Européenne après la Grèce et l'Italie. L'accélération de son endettement résulte pour partie des crises récentes (crise sanitaire et crise de l'énergie pour environ 250 Md€) mais elle est surtout liée au déséquilibre structurel des finances publiques.

La charge de la dette est ainsi passée de 30 Md€ à 60 Md€ en 5 ans, alors même que les taux étaient faibles. Le risque d'une dégradation des conditions de financement est déjà une réalité, les taux à 10 ans pour la France sont aujourd'hui plus élevés que ceux de la Grèce et du Portugal et selon la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, la charge de la dette pourrait monter à 100 Md€ d'ici 2028.

La dette des collectivités locales a aussi augmenté (208,5 Md€ en 2023), mais son poids, en points de PIB, est relativement stable (autour de 9%) et cette dette ne finance que les dépenses d'équipement des collectivités.

C. LES TAUX D'INTERET

L'ester, taux au jour le jour, suit mécaniquement chaque décision de la Banque Centrale Européenne. En décembre 2024 puis à nouveau en janvier 2025, la BCE a abaissé ses taux directeurs de 0,25%. Proche de 3,90% en début d'année 2024, la référence à court terme évolue aujourd'hui autour de 2,65%. Taux de référence majoritaire dans l'encours des collectivités locales, l'Euribor 3 mois a reculé à compter du mois d'avril 2024, au fur et à mesure des anticipations et réalisations des décisions de la BCE. L'Euribor 3 mois tend vers aujourd'hui vers 2,50% et son recul devrait se poursuivre.

Jusqu'à début juin 2024, les références de long terme sont en nette hausse. A partir de la baisse des taux effective de la BCE, les taux longs ont – enfin – diminué, le taux à 10 ans européen est descendu de 2,90% début juin à un plus bas autour de 2,25% fin septembre 2024, une baisse qui s'est à nouveau accélérée en fin d'année 2024 (le taux à 10 ans atteint un point bas à 2,11% début décembre). Comme en 2024, le mois de janvier 2025 connaît une nette correction sur les références long terme. Cette correction a pour origine principale la décision de la Banque Centrale américaine de prendre une position prudente face à une inflation encore loin de ses objectifs et la baisse des taux de la BCE fin janvier permet un retournement début février. L'année 2025 restera volatile sur les taux.

AU NIVEAU LOCAL – PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES CONCERNANT LES COMMUNES

A. UN PROJET DE LOI DE FINANCES AU PARCOURS INEDIT

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le Gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024 et la démission du Gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le Gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une Loi de Finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la Loi de Finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le Projet de Loi de Finances 2025 présenté par le nouveau Gouvernement de François Bayrou a été adopté par l'Assemblée Nationale le 5 février, puis validé par le Sénat le 6 février 2025.

La loi a été promulguée le 14 février 2025. Elle a été publiée au Journal Officiel du 15 février 2025.

B. LA PRIORITE MAJEURE : LA REDUCTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Le Gouvernement a établi le projet de budget 2025 avec une prévision de croissance de + 1,1 % en 2024 comme en 2025.

Le texte prévoit :

- un déficit public en très fort redressement, passant à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, contre 6,1 % en 2024 ;
- une inflation qui s'établirait en 2024 à 2,1 % et à 1,8 % en moyenne annuelle en 2025 ;
- un ratio d'endettement de 112,9 % du PIB en 2024 et de 114,7 % du PIB en 2025.

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3 % l'objectif de déficit public pour 2029. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées. Les collectivités seront également mises à contribution.

La contribution au redressement des comptes publics

S'il demeure encore très important, l'effort financier demandé aux collectivités, évalué à 2,2 milliards en 2025, sera davantage réparti entre elles. En lieu et place d'un fonds de réserve centré sur les 450 collectivités les plus importantes, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace donc le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, réparti à parts égales entre les communes et les intercommunalités à hauteur de 250 M€ chacune.

Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Les contributions individuelles sont plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023. Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an, aux communes et aux intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 2 099 communes seraient ainsi concernées par le DILICO.

La commune de Mâcon, bénéficiaire de la DSU, ne serait donc pas contributrice au DILICO (sous réserve de la publication du décret).

C. UNE REDUCTION DU FONDS VERT ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025.

Les crédits de paiement du fonds vert sont fixés, en 2025, à 537,6 M€, soit un montant équivalent à celui exécuté en 2024. Le raboutage du fonds opéré en 2024, confirmé en 2025, marque une rupture par rapport aux années passées et met en question la pérennité de cet instrument financier au service de la transition écologique. Sa fusion avec la DETR et la DSIL est aujourd'hui évoquée. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

D. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF est fixée à 27,25 milliards d'euros en 2025.

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : +150 M€ pour la DSR et +140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire. Cette dernière subira par ailleurs l'actualisation annuelle des données de population. De plus, la DGF des communes et des EPCI sera prélevée de 2,5 M€ pour procéder à un nouvel abondement du fonds d'aide pour le relogement d'urgence (FARU). Ce fonds permet d'accorder des aides financières aux communes ou aux EPCI pour assurer, pendant une période maximale de 6 mois, le relogement d'urgence ou le relogement temporaire de personnes occupant des locaux représentant un danger pour leur santé ou leur sécurité et faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion ou d'un ordre d'évacuation.

E. LES MESURES IMPACTANT LA MASSE SALARIALE

L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été écarté. En revanche, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme précédemment.

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025. Celui-ci met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans. Malgré cette hausse des cotisations employeurs, le régime resterait largement déficitaire à l'horizon 2030 (-11,3 Md€), en raison de la dégradation du ratio démographique, de l'augmentation du nombre de contractuels et de la contribution de la CNRACL à d'autres régimes déficitaires. Le déficit de financement contraint la caisse à emprunter chaque année, ce qui entraîne une augmentation continue de la charge de la dette (280 M€ en 2024, virtuellement 1,5 milliard d'euros en 2030).

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, suite au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 qui fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents, une participation de la collectivité est obligatoire pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Enfin, parmi les autres mesures, sont notamment prévus le gel du point d'indice, la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) et le désengagement du CNFPT du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

F. LE MAINTIEN DU TAUX DE FCTVA

Le projet de réduire le taux de remboursement du FCTVA de 16,4% à 14,85% et de recentrer le FCTVA sur les dépenses d'investissement (exclusion des dépenses de fonctionnement) a été écarté par les sénateurs. Si elles avaient été maintenues, ces mesures auraient coûté 800 M€ aux collectivités locales. Le FCTVA constituera une ressource de 7 654 M€ pour les collectivités territoriales en 2025.

G. LES BASES D'IMPOSITION

Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront revalorisées de 1,7% en 2025. Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

BILAN DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE EN 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La situation financière de la Ville de Mâcon s'analyse comme suit :

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Analyse synthétique des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Mâcon

Les recettes réelles de fonctionnement s'analysent comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement en K€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Atténuations de charges	152	152	152	150	150	150	150	150	0,26%
Produits des services, du domaine et des ventes	5 363	5 080	5 034	4 283	4 420	4 615	5 018	4 852	8,38%
Impôts et Taxes	38 402	38 136	38 704	39 327	37 503	37 929	39 186	40 084	69,19%
Dotations et Participations	9 345	9 421	9 739	9 880	9 899	10 330	10 558	10 745	18,55%
Autres produits de gestion	1 581	1 631	1 546	1 522	1 323	1 480	1 646	2 093	3,61%
Produits financiers	6	6	3	3	2	6	6	6	0,01%
Produits exceptionnels	118	240	1 338	245	130	129	129		
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	54 967	54 666	56 516	55 410	53 427	54 639	56 693	57 930	100,00%

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées :

- des impôts et taxes composés pour l'essentiel des contributions directes et de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération MBA,
- des dotations et participations intégrant entre autres la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine,
- et, dans une moindre mesure, des produits des services dont l'essentiel correspond aux refacturations de personnel inter-budgets, aux redevances de stationnement et aux recettes liées aux activités périscolaires. On relève une baisse de ce poste de 166 K€ qui s'explique principalement par les refacturations de personnel au CCAS et à la RAEC suite aux départs d'agents à la retraite. Leur remplacement est assuré directement par les budgets des organismes concernés. La majeure partie des prévisions budgétaires 2024 est adossée aux montants réellement perçus en 2023.

2. Analyse des impôts et taxes

Les impôts et taxes s'analysent comme suit :

Décomposition des impôts et taxes en K€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Taxes foncières et d'habitation	20 804	21 022	21 516	21 864	21 975	22 518	23 562	24 449	60,99%
Attribution de Compensation	15 884	15 800	15 883	15 779	13 938	14 130	13 694	13 704	34,19%
Dotation de Solidarité Communautaire	435	35	26	404	310		669	669	1,67%
Taxe sur les pylones électriques	9	9	9	10	10	11	11	12	0,03%
Taxe sur l'électricité	640	640	620	620	620	620	600	600	1,50%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	630	630	650	650	650	650	650	650	1,62%
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	38 402	38 136	38 704	39 327	37 503	37 929	39 186	40 084	100,00%

Comme précédemment évoqué, les taxes foncières et d'habitation avec l'attribution de compensation versée par MBA constituent plus de 95 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes liées aux taxes foncières et taxe d'habitation s'analysent comme suit :

Décomposition des contributions directes en K€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires	7 780	7 661	7 790	7 821	115	567	522	615	2,52%
Taxe foncière sur le bâti	12 953	13 290	13 652	13 969	21 785	21 874	22 959	23 750	97,14%
Taxe foncière sur le non bâti	71	71	74	74	75	77	81	84	0,34%
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES	20 804	21 022	21 516	21 864	21 975	22 518	23 562	24 449	100,00%

Depuis 2021, la Commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais uniquement celui attaché aux logements vacants et résidences secondaires. Cette perte de ressources liée à cette modification de la fiscalité communale est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Depuis 2023, l'ensemble des ménages bénéficient du dispositif d'exonération à la TH.

Sur ces bases, les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal pour 2024 s'établissent comme suit :

Détail des contributions directes	Taux communaux 2024
Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires	16,73%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45,71%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,16%

Pour mémoire, le tableau ci-dessous synthétise les taux d'imposition communaux applicables à Mâcon de 2000 à 2024 :

Les contributions directes	Taux 2000	Taux 2001	Taux de 2002 à 2003	Taux de 2004 à 2008	Taux de 2009 à 2015	Taux de 2016 à 2020	Taux 2021 et 2024	Taux moyen national 2023 de la strate*
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,83%	15,67%	15,20%	14,90%	15,35%	16,73%	16,73%	21,98%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	15,83%	15,67%	15,20%	14,90%	15,35%	16,73%	16,73%	21,98%
Taxe foncière sur le bâti	24,26%	24,02%	23,30%	22,83%	23,51%	25,63%	45,71%	40,14%
Taxe foncière sur le non bâti	31,37%	31,06%	30,13%	29,53%	30,42%	33,16%	33,16%	54,53%

*Info DGCL

L'attribution de compensation fluctue en fonction des nouvelles compétences transférées mais aussi en fonction de la fréquentation des Mâconnais dans les structures dédiées à la petite enfance. Aussi, le montant de l'Attribution de Compensation versée par MBA a été évalué pour 2024 à 13 704 K€ contre 13 694 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par la variation du volume d'heures annuel de la compétence « petite enfance » mis à la charge de la Ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 57, rend obligatoire, pour l'intercommunalité, la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire, la première année qui suit la signature d'un contrat de ville, à défaut d'être dotée d'un pacte financier et fiscal.

La Ville de Mâcon, ayant signé un contrat de ville, a perçu une D.S.C. pour la 1^{ère} fois en 2016. Jusqu'au 31 décembre 2021, le montant de la D.S.C. perçue par la Ville a été établi sur la base de la variation de la contribution foncière des entreprises collectée par MBA, la D.S.C. s'élevant à la moitié de cette variation.

Afin de se conformer aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, MBA a engagé une réflexion en fin d'année 2021 pour la mise en place d'un Pacte Financier et Fiscal (P.F.F.). La première phase de ce pacte, qui conduit à l'attribution d'une D.S.C. pour l'ensemble des communes membres de l'agglomération, a été approuvée en 2022, conduisant la Ville à percevoir en 2022 une D.S.C. relevant du premier volet de ce P.F.F. Le Budget Primitif 2024 intègre une prévision de D.S.C. en conformité avec le P.F.F. soit 669 K€.

Les autres impôts significatifs : la taxe additionnelle aux droits de mutation (650 K€) et la taxe communale d'électricité (600 K€) sont adossées, respectivement, aux actes de transfert de propriété constatés au cours de l'année et aux consommations électriques des usagers mâconnais. Depuis 2023, la taxe communale d'électricité n'est plus perçue directement par la Ville mais fait l'objet d'un reversement par l'Etat selon une périodicité mensuelle et selon le montant de la taxe perçue réellement l'année précédente. A titre de prudence, la Ville a reconduit, au titre de ces deux taxes, les prévisions budgétaires de 2023.

3. Analyse des dotations et participations

Les recettes liées aux dotations et participations s'analysent comme suit :

Détail des dotations et participations en K€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Dotation Globale de Fonctionnement	5 510	5 335	5 290	5 131	5 131	4 948	4 948	4 948	46,05%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 644	1 917	2 078	2 372	2 372	2 504	2 641	2 641	24,58%
Dotation Nationale de Péréquation				62	60	50	50	45	0,42%
Dotation Générale de Décentralisation	172	172	172	172	172	172	172	172	1,60%
Sous-total Dotations de l'Etat	7 326	7 424	7 540	7 737	7 735	7 674	7 811	7 806	72,65%
Participations Etat/Région/Département/Communes et autres	762	798	939	805	830	807	675	836	7,78%
Dotations diverses	13	12	12	9	6	6	7	7	0,07%
Etat, compensation TP - TF - TH	1 244	1 187	1 248	1 329	1 328	1 843	2 065	2 096	19,51%
TOTAL DES PARTICIPATIONS	9 345	9 421	9 739	9 880	9 899	10 330	10 558	10 745	100,00%

Les principales dotations et participations de la Ville de Mâcon sont constituées des dotations de l'Etat pour 72,65 %, des allocations compensatrices versées par l'Etat et liées aux mesures nationales en matière de fiscalité ménages pour plus de 19,51 % et, dans une moindre mesure, des participations diverses consécutives à des actions mises en œuvre par la Ville pour 7,78 %.

Le poids de la D.G.F. est prédominant dans le total des dotations et participations perçues par la Ville (plus de 46 % en 2024 et pour mémoire 69 % en 2012, avant la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics).

En l'absence de notification des dotations de l'Etat au moment du vote du budget primitif 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine prévisionnelles ont été calquées sur les montants réels encaissés en 2023.

Les autres participations affichent une progression du fait du renouvellement des contrats d'adultes relais et de participations de la CAF en hausse dans le cadre de la convention territoriale globale.

4. Analyse des produits des services et du domaine

Détail des produits des services	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Autres ventes de produits finis	620	610	606	573	667	602	578	580	11,95%
Droits de stationnement	1 057	1 075	1 100	860	850	850	1 050	1 110	22,88%
Redevances des services publics : culturel - sportif - social - péri-scolaire	1 092	1 198	1 205	927	1 184	1 251	1 316	1 358	27,99%
Refacturations inter-budgets (frais divers et frais de personnel)	2 228	1 812	1 696	1 559	1 392	1 561	1 642	1 398	28,81%
Autres produits divers	366	385	427	363	328	351	432	406	8,37%
TOTAL DES PRODUITS DES SERVICES	5 363	5 080	5 034	4 283	4 420	4 615	5 018	4 852	100,00%

Les produits des services qui représentent 8,38 % des recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité sont composés pour près de 29 % de refacturations internes (personnel et frais divers) entre les différents budgets gérés par la Ville et ne constituent donc pas des recettes encaissées sur des tiers.

Les autres postes principaux sont constitués des recettes liées au stationnement sur voirie (1 110 K€ pour 2024) et les redevances des services (1 358 K€ en 2024) dont le poste le plus significatif correspond aux facturations des frais de restauration scolaire, de garderie péri-scolaire et des prestations d'activité en faveur de la jeunesse (974 K€ en 2024), poste en progression du fait d'une hausse de la fréquentation des structures « restaurants scolaires » et « activités périscolaires ».

La baisse des recettes des services entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la baisse des refacturations inter-services, comme évoquée précédemment.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la Municipalité a souhaité que les tarifs dits sociaux, qui représentent la majeure partie des recettes de la Collectivité, restent stables en 2024, afin de protéger le pouvoir d'achat des Mâconnais, et cela depuis leur baisse en 2009. Cette mesure bénéficie tout particulièrement aux familles dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires ainsi que les structures périscolaires. Rappelons qu'en parallèle, la Municipalité fait face à une évolution du coût de production des repas scolaires du fait, entre autres, des obligations réglementaires mais aussi de la hausse des prix des matières premières et des fluides ainsi que de la hausse de la masse salariale.

5. Analyse des autres produits de fonctionnement

Les autres produits de la section de fonctionnement s'analysent comme suit :

Détail des autres produits de fonctionnement	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Autres produits de gestion courante	1 581	1 631	1 546	1 522	1 323	1 480	1 646	2 093	99,71%
Produits financiers	7	6	3	3	2	6	6	6	0,29%
Produits exceptionnels	118	240	1 338	245	130	129	129		0,00%
TOTAL DES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 706	1 877	2 887	1 770	1 455	1 615	1 781	2 099	100,00%

Les autres produits de gestion courante comprennent les recettes liées à la gestion patrimoniale (1 680 K€) ainsi que les redevances des délégataires ou concessionnaires de services publics (413 K€). Ce poste varie en fonction des variations indiciaires légales applicables aux baux et fermages, du périmètre de locaux ouverts à la location mais aussi de l'application des clauses des contrats de délégation de service public.

Les produits financiers encaissés par la Ville sont très marginaux et sont constitués de dividendes sur titres de participations (Parts sociales de la Caisse d'Épargne et de la Compagnie Nationale du Rhône, entre autres).

Suite au changement de nomenclature budgétaire et comptable (passage à la M57 au 01/01/2024), la comptabilisation de produits exceptionnels est très encadrée et ne concerne plus que les annulations de mandats sur exercices antérieurs et les écritures comptables liées aux opérations comptables de cession d'actifs. Cela expliquant l'absence de prévisions en 2024.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Analyse synthétique des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Mâcon

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Atténuation des produits	71	171	100	100	80	40	100	100	0,17%
Charges à caractère général	13 153	13 112	13 514	13 772	13 452	15 181	16 480	17 388	29,31%
Charges de personnel	28 761	29 151	29 150	29 321	29 334	30 075	32 530	33 618	56,66%
Autres charges de gestion courante	6 511	6 605	6 603	6 242	4 994	5 311	4 442	7 185	12,11%
Charges financières	1 001	988	899	885	741	690	767	1 028	1,73%
Charges exceptionnelles	1 128	1 161	2 046	1 314	2 253	1 042	2 182	15	0,03%
Dépenses imprévues					3	1 666	2 869		0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 625	51 188	52 312	51 634	50 857	54 005	59 370	59 334	100,00%

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des charges de personnel qui représentent plus de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- Des charges à caractère général qui s'établissent à plus de 29 % des dépenses réelles de fonctionnement,
- Des autres charges des services à hauteur de 12 % des charges réelles de fonctionnement,
- Et, dans une moindre mesure, des charges financières s'établissant à presque 2 % des dépenses réelles de fonctionnement et des charges exceptionnelles non significatives, exclusivement dédiées à l'annulation de titres sur exercices antérieurs

2. Analyse des charges à caractère général

Constituant presque 30 % des charges réelles de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement des services s'établissent 17 388 K€. Elles intègrent principalement les dépenses liées à l'entretien, l'utilisation des bâtiments et équipements municipaux, comprenant entre autres les fluides, les frais spécifiques aux activités scolaires et celles en faveur de la jeunesse, les coûts liés aux services municipaux à destination des Mâconnais ainsi que ceux des animations et manifestations portées par la Ville.

Les dépenses de fonctionnement des services s'établissent à 17 388 K€ contre 16 480 K€ en 2023, soit une progression de 908 K€ entre 2023 et 2024 soit + 5,22 % de BP à BP. Cette progression des charges s'explique principalement par la hausse importante du poste assurance qui passe de 280,90 K€ à 699,20 K€, conséquence directe des sinistres enregistrés sur le patrimoine de la Ville, pour une surface et des risques assurantiels identiques. Les franchises ont, en outre, été relevées significativement :

- 2 millions d'euros par sinistre en cas d'émeute contre 10 K€ auparavant,
- 1 million d'euros en cas d'incendie contre 10 K€ auparavant,
- Et des plafonnements mis en œuvre de 3 millions d'euros pas an en cas d'émeute et de 6 millions d'euros par an en cas d'évènements naturels.

Depuis 2022, les charges générales ont enregistré une forte progression du fait, d'une part, du niveau de l'inflation impactant l'ensemble des charges des services et, d'autre part, d'une hausse des prix des énergies depuis le conflit russo-ukrainien. Les prix des matières premières et des produits manufacturés ont enregistré une forte hausse et impactent donc directement les charges de la Collectivité pour ce qui concerne l'entretien des infrastructures (210 K€) (bâtiments, voiries, espaces verts).

Relevons aussi la hausse du poste alimentation (132 K€) du fait de l'effet conjugué de la hausse du prix des matières premières, de l'incidence de la Loi Egalim (Produits Bio) et de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires.

Il est important de préciser que ce poste est largement constitué de dépenses « quasi structurelles » qui évoluent mécaniquement du fait d'application d'indexations liées aux contrats. C'est le cas, entre autres, pour tous les contrats de maintenance, de prestations de services, de locations...

L'année 2024 a été particulière en terme d'évènements festifs ayant de fait conduit à une évolution des charges générales des services. La Ville est malgré tout très attentive à chaque renouvellement d'engagement et recherche par tous les moyens à optimiser mais surtout rationaliser ces charges.

3. Analyse des charges de personnel

Les frais de personnel s'établissent pour 2024 à 33 618 K€ contre 32 530 K€ en 2023, soit une progression de 3,34 % entre 2023 et 2024 et en valeur absolue + 1 088 K€.

Ce poste de charges représente plus de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des principaux éléments de rémunération :

	2022	2023	2024
Traitement indiciaire (hors charge)	17 132 905 €	17 656 223 €	17 926 676 €
Régime indemnitaire (hors charge)	2 825 804 €	2 841 285 €	2 940 769 €
NBI (hors charge)	142 416 €	149 727 €	157 256 €

Les dépenses incompressibles représentent une part considérable des augmentations prévues avec :

- L'effet report, en année pleine, de l'augmentation du point d'indice (+1.5% au 1^{er} juillet 2023),
- L'effet du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) lié aux avancements d'échelon automatiques, selon un calendrier statutairement défini,
- L'augmentation de 5 points majorés de l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Une augmentation des taux de cotisation pour la vieillesse et pour les accidents de travail des agents relevant du régime général,
- Une augmentation du coût des assurances statutaires,
- L'organisation des élections européennes en juin et de différents évènements nationaux durant l'année : Tour de France en juillet et Congrès des Sapeurs-Pompiers en septembre 2024,
- Le nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2024 a été de 21 121.5 heures. Ce volume est principalement lié aux manifestations de l'été, mais également à l'organisation des élections (3 tours).

En 2024, les avantages en nature concernent à la Ville :

- La mise à disposition de logements en raison des fonctions exercées,
- Les frais de repas (pour un montant annuel de 184 928 € correspondant à 34 566 repas),
- Conformément au règlement intérieur sur l'utilisation des véhicules de service approuvé par le Conseil Municipal le 27 juin 2022, certains emplois ou mandats ouvrent droit à l'autorisation de remisage à domicile du véhicule de service, dans l'intérêt ou pour des obligations de service dus à la fonction. Aucun véhicule de fonction n'est cependant mis à disposition.

Structure des effectifs

Fin 2024, la Ville compte parmi ses effectifs permanents :

- 636 ETP (Equivalent Temps Plein) pourvus,
- 76,2% de fonctionnaires, titulaires ou stagiaires, 5,3% de contractuels en contrat à durée indéterminée, et 18,5% de contractuels, recrutés pour une durée déterminée.

Le nombre de fonctionnaires a baissé dans notre collectivité, baisse principalement liée aux difficultés de recrutement dans certaines filières ou sur certains emplois.

7,9 % des emplois permanents relèvent de la catégorie A, 14,7 % de la catégorie B et 77,4 % de la catégorie C, soit une sensible augmentation de la catégorie B au détriment de la catégorie C.

Les postes permanents sont répartis de façon quasi égalitaire entre les femmes et les hommes relevant du statut. Les agents non titulaires sont composés de 55% de femmes et 45% d'hommes. 83% des agents en CDI sont des femmes.

L'âge moyen est de 44 ans (soit une sensible baisse par rapport à 2023). 44,9% des agents ont 50 ans et plus.

La durée annuelle du temps de travail est de 1 607 heures pour un agent à temps plein, conformément à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.

92,4% des agents permanents occupent des emplois à temps complet, 78% des femmes et 96% des hommes.

75.6% des temps partiels sont accordés sur autorisation par la Collectivité, la volonté étant de satisfaire les attentes du personnel en matière d'organisation du temps de travail, sous réserve des nécessités de service.

La Collectivité a poursuivi sa politique d'insertion et de lutte contre la précarité, avec l'accueil de 10 apprentis, 4 emplois aidés (adulte-relais), et une alternance dans le cadre du Cifre (Convention industrielle de formation par la recherche).

4. Analyse des autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion s'élevaient à 7 185 K€ contre 6 615 K€ (solde retraité M57) au BP 2023. Ce poste de charges comprend notamment les subventions aux associations et autres organismes y compris les participations versées aux concessionnaires dans le cadre des contrats de délégation de services publics (4 379 K€), une provision pour la comptabilisation des éventuelles créances irrécouvrables (120 K€), la subvention d'équilibre du budget annexe Equipements Touristiques et de Loisirs suite aux incidences financières de la crise sanitaire (1 600 K€), les autres charges de gestion courante (455 K€) intégrant les crédits d'interventions des Elus et les indemnités d'éviction ainsi que les indemnités liées aux mandats des Elus (566 K€).

La variation de ce poste entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la subvention au budget annexe Equipements Touristiques et de Loisirs (+ 328 K€), les participations versées aux concessionnaires dans le cadre des contrats de délégation de services publics (+ 158 K€) du fait des revalorisations indiciaires des contrats ainsi que par les autres charges de gestion courante intégrant entre autres des indemnités d'éviction pour 85 K€, dépenses exceptionnelles pour 2024.

La Ville est un partenaire indéfectible des associations. Les Elus de la majorité ont maintenu les concours alloués aux associations, tant dans le domaine financier que logistique, afin de leur permettre de poursuivre leurs actions et interventions, essentielles à l'animation de la ville, au lien social et au soutien des personnes en situation difficile et précaire.

5. Analyse des autres charges de fonctionnement

Les autres charges de la section s'analysent comme suit :

Détail des autres charges de fonctionnement	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	En % du BP 2024
Charges financières	1 001	988	899	885	741	690	767	1 028	98,56%
Charges exceptionnelles	1 128	1 154	2 046	1 314	2 253	1 043	2 182	15	1,44%
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 129	2 142	2 945	2 199	2 994	1 733	2 949	1 043	100,00%

Les charges financières prévisionnelles 2024 intègrent les charges d'intérêts liés à l'encours de dette, une provision pour hausse des taux des charges financières prudentielle ainsi qu'une enveloppe en intérêts pour les nouveaux emprunts à souscrire en 2024.

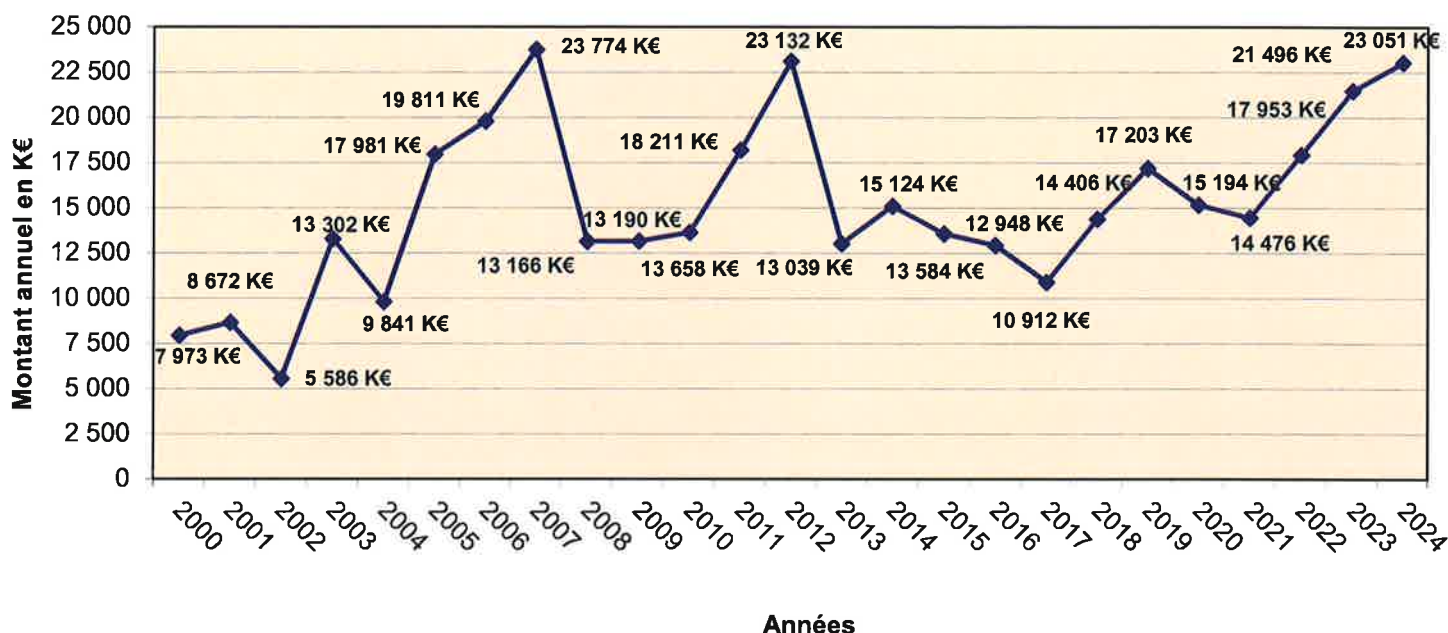
Les charges exceptionnelles prévisionnelles (15 K€) comprennent exclusivement une provision au titre des potentielles annulations de titres sur exercices antérieurs.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

Le montant total des investissements réalisés par la Ville depuis 2001 s'établit à plus de 370 millions d'euros à fin 2024 sur le seul budget principal « Ville ».

Le graphique ci-dessous schématise le montant annuel des investissements réalisé de 2001 à 2024.



Depuis 2001, la Municipalité s'est attachée à faire de Mâcon une ville attractive, où l'on peut travailler, se développer, investir mais aussi se divertir et s'épanouir. Aussi, l'investissement a été au cœur de l'action municipale et les nombreuses réalisations ont permis de profondément transformer et redynamiser Mâcon. Elles ont ainsi doté la ville d'équipements structurants, créateurs de lien social et de dynamisme économique et culturel, renforçant ainsi l'attractivité de Mâcon.

Des investissements importants ont été ciblés depuis 2021 sur le « cœur de ville » pour adapter le centre-ville aux enjeux actuels et aux attentes de demain. En effet, dans le cadre du programme « Cœur de Ville », depuis 2022, un accent tout particulier a été mis sur le centre-ville, avec les travaux de la rue Carnot, la rue Sigorgne et la rue Laguiche, mais aussi la réhabilitation de la Place aux Herbes, de la Place Poissonnière, les chantiers de l'îlot Laguiche et de l'îlot des Minimes. Ces aménagements permettent de refondre en profondeur le centre-ville pour valoriser son potentiel commercial et touristique, tout en améliorant le cadre de vie des Mâconnais qui y résident et le parcours chaland.

Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques, Mâcon a été retenu comme centre de préparation aux jeux de 2024, ce qui a permis à de nombreux équipements sportifs de bénéficier d'agencements, pour la pratique sportive dans des conditions optimales, répondant aux cahiers des charges des JO 2024.

Relevons aussi la poursuite des travaux de modernisation de l'éclairage public et du programme de réhabilitation énergétique des bâtiments publics, notamment sur les bâtiments scolaires en vue de réaliser des économies significatives en terme de consommations mais aussi améliorer la qualité d'accueil des publics scolaires.

En 2024, la Ville a engagé les travaux de rénovation du centre culturel Louis Escande et de la rue Mermoz dans le cadre du programme ANRU, de réhabilitation de la MJC de l'Héritan, de construction du nouveau restaurant de Sennecé-les-Mâcon, les travaux d'agencements et d'aménagements d'équipements dans les quartiers prioritaires dans le cadre du dispositif de la Dotation Politique de la Ville, mais aussi la poursuite des études de sécurisation et valorisation du Vieux saint Vincent, monument emblématique de la ville de Mâcon, pour n'en citer que quelques uns.

Ces investissements ont touché tous les secteurs : le sport, la culture, l'habitat, le commerce de centre ville, le patrimoine, la voirie, l'accessibilité, le tourisme. Ils ont été réalisés avec la volonté de renforcer l'attractivité de Mâcon, tout en sauvegardant son identité locale et en améliorant le cadre de vie et le niveau de service offert aux Mâconnais. Tous ces aménagements permettent d'attirer des acteurs économiques, particulièrement bénéfiques pour l'emploi sur le secteur mâconnais.

B. BILAN DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Zoom sur l'endettement de la Collectivité

En matière d'endettement, l'encours de dette du budget principal de la Ville au 31 décembre 2024 s'établit à 60 384 K€ contre 55 553 K€ à fin 2023.

Au cours de l'exercice 2024, la Ville a souscrit un emprunt de 12 000 K€ au taux fixe de 3,55 % sur 15 ans.

La structure de l'endettement est particulièrement saine, elle s'analyse comme suit :

- 96 % de l'encours est à taux fixe et 4 % à taux variable,
- La Collectivité ne compte pas d'emprunt classé à risque selon la charte Gissler,
- Le taux moyen des charges financières de l'année 2024 s'établit à 1,33 %.

Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville dispose d'un encours de dette très peu exposé aux aléas des marchés financiers. En effet, au 31/12/2024, la Ville de Mâcon affiche un encours entièrement sécurisé : 99,39 % en 1A et 0,61 % en 3B selon les critères de la charte de bonne conduite dite Charte « Gissler ». Depuis plusieurs années, la Ville privilégie le recours aux financements à taux fixes, dans la mesure où ils se situent à un niveau très bas et constituent ainsi une assurance pour l'avenir.

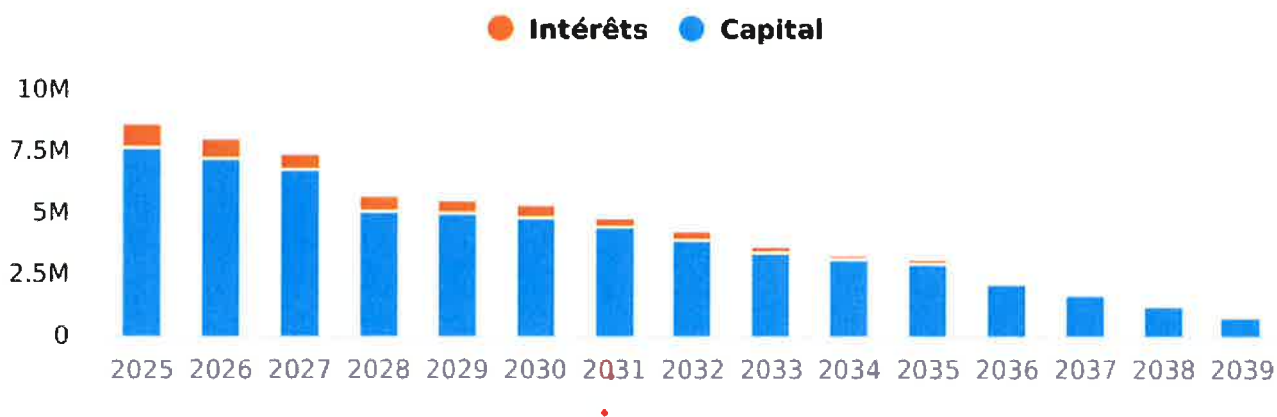
Les principaux prêteurs s'analysent comme suit :

- Agence France Locale 40,93 %
- Société de Financement Local 24,26 %
- Crédit Mutuel du Mâconnais 20,87 %
- Société Générale 7,62 %
- Caisse d'Epargne 3,45 %

L'évolution du besoin de financement s'analyse comme suit :

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Encours de dettes au 1er janvier	44 480	41 956	40 402	47 518	46 990	49 697	45 895	53 810	54 565	48 278	55 553
Emprunt souscrit	2 000	2 864	11 754	4 500	8 200	1 600	13 114	5 924		14 000	12 000
Emprunt Cité entreprise repris								855			
Emprunt remboursé	4 524	4 418	4 638	5 028	5 493	5 402	5 199	6 024	6 287	6 725	7 169
Encours de dettes au 31 décembre	41 956	40 402	47 518	46 990	49 697	45 895	53 810	54 565	48 278	55 553	60 384

Le profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 s'établit come suit :



Le niveau des échéances sur les 3 années à venir baisse en moyenne de 400 K€ entre 2026 et 2027, pour connaître une plus nette décreue à partir de 2028 sur la base de l'encours à fin 2024. Par ailleurs, les marchés financiers ont permis de souscrire sur les 5 dernières années des financements à des taux d'intérêts particulièrement intéressants, limitant ainsi le poids des charges financières.

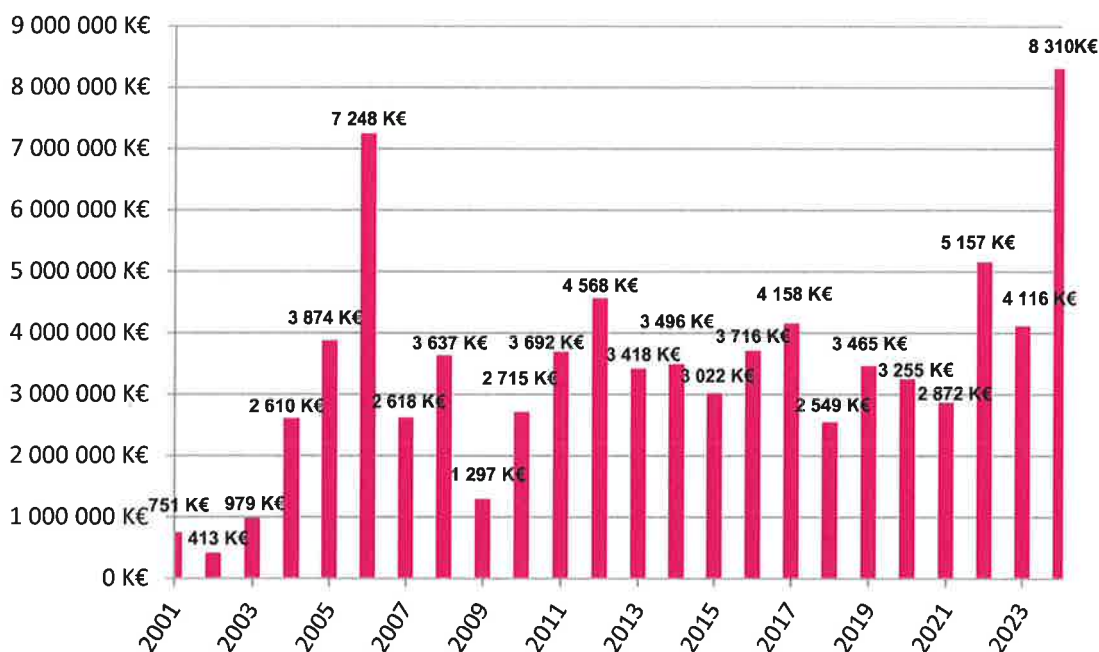
2. Bilan des subventions d'investissement

Depuis 2001, la Municipalité a mené une politique volontariste d'investissement accompagnée d'une recherche active de toutes aides financières. Ainsi, les nombreux investissements portés par la Ville depuis 2001 ont pu être mis en œuvre grâce à la perception de subventions ou fonds de concours, permettant ainsi de maintenir la capacité d'endettement de la Ville de Mâcon.

En moyenne, les investissements réalisés au cours des 23 dernières années ont été financés à plus de 22 % par des subventions octroyées par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et aussi par d'autres partenaires. Le total des subventions encaissées par la Ville depuis 2001 s'établit ainsi à près de 82 Millions d'euros.

Le graphique ci-après synthétise les subventions encaissées depuis 2001 :

Subventions d'investissement encaissées de 2001 à 2024



On relève que l'année 2024 affiche un niveau record à 8 310 K€ de subventions encaissées.

Le montant des subventions reçues par la Ville de Mâcon par habitant s'établit à plus de 117 € en 2023 contre 86 € pour les collectivités de la même strate, sur la base des données financières relatives aux comptes 2023, publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales. Cet écart démontre bien la dynamique de la Ville de Mâcon en matière de recherche de financements externes, éléments essentiels à la réussite de la mise en œuvre de son programme d'investissement.

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Agrégat en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*
Recettes réelles de fonctionnement	55 786	59 723	58 487	56 836	57 554	56 757	57 569	60 539	61 479
Dépenses réelles de fonctionnement	48 212	51 109	47 917	48 000	45 468	45 909	49 462	52 152	54 071
Epargne Brute	7 574	8 614	10 570	8 836	12 086	10 848	8 107	8 387	7 408
Intérêts de la dette	1 185	768	775	858	765	648	652	714	691
Epargne de gestion	8 759	9 382	11 345	9 694	12 851	11 496	8 759	9 101	8 099
Annuité de la dette	5 854	5 813	6 281	6 266	5 981	6 672	6 954	7 426	7 889
Epargne nette	2 905	3 569	5 064	3 428	6 870	4 824	1 805	1 675	210
Encours de dettes à fin d'exercice	47 518	46 990	49 697	45 895	53 810	54 565	48 278	55 553	60 384
Capacité de désendettement en années	6,3	5,5	4,7	5,2	4,4	5,0	5,9	6,6	8,2

* Chiffres 2024 provisoires

L'évolution de l'encours de dette à fin 2024 s'explique, entre autres, par la mobilisation d'un emprunt de 12 000 K€ contribuant au financement du programme d'investissements de fin de mandature, entraînant, de facto, une capacité de désendettement de la Ville en progression de + 1,6 année par rapport à 2023, tout en restant à un niveau satisfaisant et dans la moyenne des villes de la même strate. Rappelons par ailleurs que l'encours de dette intègre les emprunts mobilisés en 2020 pour financer les effets de la crise sanitaire et l'important programme de rénovation intégrale du parc d'éclairage public de la ville. Cet investissement s'est avéré essentiel car il a permis à la Ville de maîtriser ses dépenses énergétiques grâce à une baisse significative des consommations dans une période de forte hausse des tarifs. A fin 2025, l'encours de la dette avoisinera les 53 000 K€, retrouvant ainsi son niveau de 2020 alors que plus de 100 millions d'investissement ont été réalisés sur la période, au bénéfice des Mâconnaises et Mâconnais.

L'épargne brute de la Ville de Mâcon par habitant s'élève à presque 211 € fin 2024 et demeure nettement supérieure à l'épargne brute moyenne des villes de la même strate – 20 000 à 50 000 habitants qui s'établit à 138 €/habitant en 2023 (Source D.G.C.L.).

Sur la base des comptes provisoires de 2024, le taux d'épargne brute de la Ville s'établit à 12,05 %. Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. Il dénote l'effort consacré par la Ville sur son fonctionnement au financement des investissements.

Malgré une épargne nette en baisse, le résultat de fonctionnement 2024 s'établit à 4 058 K€, portant le résultat net cumulé à fin 2024 à 23 114 K€ contre 19 415 K€ à fin 2023 démontrant la capacité de la Ville de Mâcon à faire face à son programme d'investissements mais aussi à ses engagements financiers, et cela malgré un contexte très défavorable touchant l'ensemble des collectivités (inflation générale, envolée du coût des fluides, hausse des polices d'assurances, hausse des dépenses de personnel) auquel la Ville aura fait face sans augmenter la pression fiscale, ni les tarifs des services proposés aux Mâconnaises et aux Mâconnais.

Pour 2025, les perspectives connues à ce jour (baisse de l'inflation, diminution des dépenses d'énergie estimée à plus de 400 K€) laissent présager une amélioration sensible de l'épargne nette.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Cinq années se sont déjà écoulées depuis le début du mandat, cinq années durant lesquelles Mâcon n'a pas cessé de se réinventer pour être toujours plus attractive et innovante. Quel que soit le contexte : crise sanitaire, inflation importante, incertitudes politiques, la collectivité a toujours été totalement mobilisée pour faire face à ces événements, tout en préservant le service public et accompagnant les Mâconnaises et les Mâconnais dans leur quotidien.

Stimuler l'activité de nos entrepreneurs, artisans et commerçants, soutenir les initiatives de nos acteurs culturels, sportifs et associatifs, afficher un partenariat au long cours avec les différents organismes publics locaux, investir sur la valorisation de notre patrimoine architectural et paysager comme sur l'amélioration de la qualité de vie des Mâconnaises et des Mâconnais sont autant de priorités de l'équipe municipale. Aussi, les orientations budgétaires de 2025 portées par l'équipe municipale demeurent dans cette dynamique.

Dans la continuité des engagements de mars 2020, les grandes orientations suivantes guideront l'action municipale :

- Préparer le Mâcon 2030 en confortant l'attractivité de la ville par le développement du bassin d'emploi et du tissu économique,
- Poursuivre le développement d'un cadre de vie agréable, sécurisé et raisonné,
- Offrir une programmation culturelle et sportive riche et diversifiée,
- Renforcer l'insertion et l'inclusion des publics les plus fragiles,

Tout en :

- Maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- Stabilisant les concours au tissu associatif,
- Maintenant les tarifs dits sociaux,
- Poursuivant un aménagement structurant et maîtrisé,
- Et stabilisant la fiscalité locale.

A. PREPARER LE MACON 2030 EN CONFORTANT L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE PAR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN D'EMPLOI ET DU TISSU ECONOMIQUE

Les Elus de la majorité, en lien avec MBA, ont souhaité porter le développement économique parmi leurs priorités. Etre une ville attractive économiquement, c'est instaurer un cadre de travail idéal pour les investisseurs et permettre aux entreprises de disposer de la ressource humaine nécessaire à leur développement. Aussi, favoriser l'employabilité des Mâconnais, qu'ils soient jeunes, seniors ou chômeurs de longue durée, est une volonté forte de l'équipe municipale. Comme par le passé, l'équipe municipale s'attachera en 2025 à tout mettre en œuvre pour renforcer la capacité d'emploi de son territoire. Aussi, la Ville reconduira en 2025 sa participation à l'organisation du salon de l'alternance et de l'apprentissage et aux Rendez-vous de l'Emploi, opérations portées en partenariat avec des entreprises locales, preuve, s'il en est besoin, de leur pertinence.

L'exceptionnelle accessibilité de Mâcon depuis les grandes métropoles et la richesse des voies de communications du territoire mâconnais sont des atouts indéniables au développement du territoire Mâconnais. Ainsi, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, compétente en matière de développement économique, la Municipalité poursuivra en 2025 ses actions de prospection afin d'attirer de nouveaux acteurs économiques sur son bassin de vie. Les actions menées au cours des dernières années ont permis de développer notablement la capacité d'emploi sur le Mâconnais mais surtout d'offrir un cadre de développement optimal aux acteurs économiques implantés sur le territoire. La progression de la population confirmée par l'INSEE démontre bien toute l'attractivité du bassin mâconnais, où le cadre de vie et l'offre culturelle et sportive sont des atouts indéniables pour attirer de nouveaux talents et compétences.

Par ailleurs, la Ville et ses partenaires locaux tels que la SEMA, MACON HABITAT et la Société Publique Locale Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud unissent leurs moyens tant humains que financiers pour transformer le cœur de ville mais aussi les quartiers périphériques et permettre ainsi le développement de Mâcon dans les domaines de l'habitat mais aussi dans le domaine économique.

Favoriser l'installation d'entreprises, la Ville le mettra en œuvre par l'intermédiaire de son programme d'investissement, générateur d'activité auprès des acteurs économiques du territoire. Ainsi, en 2025, de nombreux programmes d'investissement sont prévus. Ils constitueront une réelle opportunité d'activité pour les entreprises locales et permettront ainsi le maintien et le développement de l'emploi.

En parallèle, la Ville poursuivra une programmation 2025 riche et diversifiée en terme culturel, sportif et associatif, génératrice d'attractivité et constituant une opportunité d'activité pour les commerces de centre-ville. Pour rappel, les nombreuses manifestations portées en 2024 ont suscité des retombées économiques importantes sur le territoire. La Municipalité entend bien faire de Mâcon une ville de l'évènement, une ville où l'on se rassemble, une ville où l'on échange car cela participe au dynamisme du territoire et à son développement.

Depuis 2021, la Ville a développé le concept de boutiques éphémères, permettant aux entrepreneurs de tester la viabilité et la pérennité de leur activité afin d'attirer de nouveaux acteurs économiques. Ce dispositif sera reconduit en 2025 et des aménagements sont programmés afin de renforcer la fonctionnalité des locaux commerciaux dédiés.

2025 verra l'ouverture des nouvelles halles marchandes, véritable zone d'achalandage en cœur de ville. Ces nouveaux commerces constitueront une véritable offre de services pour les habitants du centre ville et au-delà. La Ville, partenaire engagé auprès des commerces du centre-ville, poursuivra son accompagnement par le biais des différentes animations programmées tout au long de l'année afin d'attirer le chaland en hyper-centre. La Ville entend maintenir l'ensemble de ses actions en 2025, lors des grands temps forts commerciaux tels que la période des soldes, le grand déballage, les fêtes de fin d'année....

En outre, la Ville poursuivra son soutien financier aux associations de commerçants, qui oeuvrent à la dynamique du commerce de centre-ville et confortera l'action du manager de centre-ville dont la mission est d'aider les commerçants installés mais aussi de prospecter afin d'attirer de nouveaux commerces et des grandes marques en centre-ville. On relève un franc recul de la vacance commerciale en centre-ville qui affiche un taux en 2024 de 11,87 % contre 18,85 % en 2018.

B. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VIE AGREABLE, SECURISE ET RAISONNE

Depuis plusieurs années, la Ville de Mâcon s'est résolument orientée dans un développement durable de son territoire afin de faire de Mâcon une ville respectueuse de son environnement. Les services de la Ville renforcent chaque année leur implication dans une démarche raisonnée et durable des aménagements paysagers afin d'en limiter l'impact sur l'environnement. Cette dynamique sera bien évidemment poursuivie en 2025. Dans ce cadre, les abattages d'arbres rendus nécessaires de fait de leur dangerosité (arbres malades) feront systématiquement l'objet de replantation, avec un choix d'espèce réfléchi permettant ainsi un apport en eau raisonné et une résistance aux changements climatiques.

La revégétalisation de l'espace public fait partie de l'exigence environnementale portée par l'équipe municipale. Ainsi, la Ville travaille à développer le végétal dans les projets d'aménagement qu'elle porte, tout en tenant compte des contraintes liées aux équipements publics, tels que les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales ou de desserte électrique. Le programme de réaménagement de l'entrée nord de la ville mais aussi le programme de replantation d'arbres prévus en 2025 s'incrivent dans cette dynamique visant à développer la présence du végétal au sein de la ville. Cette dynamique est aussi mise en œuvre dans l'aménagement des cours d'école afin de lutter contre la chaleur et l'imperméabilisation des sols.

Priorité forte de la municipalité en matière de qualité du cadre de vie des Mâconnais, la Collectivité poursuivra en 2025 ses efforts pour :

- limiter le temps de présence des dépôts sauvages aux abords des points d'apport volontaire en reconduisant l'opération du « cheval cantonnier »,
- développer les actions de la police municipale tendant à freiner les incivilités (dépôts sauvages aux abords des conteneurs enterrés en particulier) et renforcer l'intervention de la brigade propreté,
- et engager de nouvelles actions en matière de propreté : lutte contre les mégots par exemple, mais aussi participation à l'opération « Nature propre » en partenariat avec la Fédération de la pêche et la Fédération de la Chasse.

En parallèle, la Ville poursuivra en 2025 les actions menées en matière de lutte contre la propagation des moustiques tigres : la Ville poursuivra l'installation de pièges à moustiques dont l'efficacité a été démontrée. Elle renforcera ses actions de communication pour la sensibilisation à la lutte contre ce fléau qui est l'affaire de tous.

Par ailleurs, en collaboration avec des acteurs associatifs, l'installation de nichoirs à mésanges et à chauve-souris, prédateurs naturels des insectes, sera poursuivie.

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale s'est attachée à améliorer le cadre de vie des Mâconnais et cela induit naturellement le renforcement de la tranquillité publique avec notamment une présence renforcée de la Police Municipale. De nombreuses actions ont été menées dans ce domaine et seront renouvelées en 2025, telles que l'opération « moto jeunes », la campagne de sensibilisation sur les déjections canines, le cheval en ville. En effet, la Ville maintiendra en 2025 la présence de la brigade équestre, fédératrice de lien social et d'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le développement de son dispositif de vidéo-protection en zone sud plus particulièrement par l'installation de caméras « nouvelle génération » dans les rues, aux abords des établissements scolaires et des points de collecte sélective, afin d'assurer un meilleur maillage du territoire et éviter les actes d'incivilités qui détériorent le cadre de vie des Mâconnais.

En parallèle, la Ville reconduira en 2025 le projet d'installation de radars sonores afin de lutter contre le bruit excessif généré par certains véhicules, nuisance quotidienne qui porte atteinte à la qualité de vie et à la tranquillité des Mâconnais.

Consciente de l'impact négatif de la voiture sur l'environnement, tant en termes d'empreinte carbone que de qualité de vie, la Ville s'est engagée, depuis plusieurs années, dans un programme d'aménagement de cheminements doux afin de faciliter et sécuriser les déplacements non motorisés. Les programmes de réhabilitation de voiries intègrent systématiquement cette exigence. En parallèle, en partenariat avec MBA, l'aménagement d'un nouveau parking relais à l'entrée est de la Ville a été achevé fin 2024. Dans ce cadre, la mise à disposition d'une navette urbaine gratuite sera reconduite et développée en 2025.

En complémentarité, la Ville a lancé l'aménagement de deux locaux destinés aux cycles en cœur de ville, sur le site de l'ancien commerce Cuiropolis et rue Guichenon. Ainsi, il sera possible d'y laisser son vélo dans des conditions de parfaite sécurité, moyennant un abonnement modique. Pour compléter cette offre, un abri vélo également sécurisé sera installé en bord de Saône sous l'impulsion de MBA, à destination des touristes de la voie bleue.

Dans un souci de rationaliser ses dépenses d'énergie et d'améliorer l'accueil des usagers, la Ville a engagé, depuis plusieurs années, des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics, avec une action renforcée sur les bâtiments scolaires dans le cadre notamment de la Dotation de la Politique de la Ville. Cette démarche sera reconduite en 2025. En parallèle, la Ville poursuivra les actions mises en place en matière de sobriété énergétique sur ses propres équipements et avec le concours de tous les services de la Ville comprenant, entre autres, la réduction des températures de chauffe de ses bâtiments, la limitation de l'eau chaude sanitaire, une optimisation du calendrier de gestion de la saison de chauffage, la coupure des lumières et équipements informatiques en période de non utilisation ainsi que la rationalisation des équipements bureautiques. Rappelons aussi l'important programme de réhabilitation de l'éclairage public engagé en 2020 qui conduit à réaliser des économies significatives en terme de consommations électriques qui permettent à la Ville de faire face aux hausses des prix de l'énergie enregistrées ces dernières années.

Avoir un habitat de qualité et en cohérence avec les besoins des habitants, mais aussi offrir un panel de services le plus large possible sont des éléments essentiels à la qualité et l'attractivité du cadre de vie. Ainsi la Ville, soucieuse de redynamiser son centre-ville, a lancé, en 2019, une nouvelle Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat (O.P.A.H) planifiée jusqu'en 2024. Ce programme a reçu un bon accueil des habitants. Il permet d'adapter les logements aux souhaits des usagers tout en sauvegardant les spécificités architecturales de Mâcon. Des aides financières significatives sont ainsi disponibles pour permettre aux propriétaires, bailleurs ou occupants, de rénover l'habitat en centre-ville. Compte tenu du succès de cette opération et des dossiers potentiels, la Ville a reconduit ce dispositif jusqu'à fin juin 2025.

En parallèle, la Ville poursuivra en 2025 la refonte complète de son centre-ville avec la réhabilitation de l'espace Carnot et l'aménagement de zones d'espaces verts rue Sigorgne et rue Philibert Laguiche. A ce titre, la Ville s'est vue décerner un prix en 2024 par la Fédération Nationale des Acteurs du Commerce pour son double projet d'urbanisme mixant la requalification de la friche de l'îlot Laguiche et l'aménagement d'un espace public avec la Place aux Herbes.

En complément, la Ville a souhaité la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le territoire du centre-ville permettant ainsi la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur des richesses historiques, architecturales, archéologiques, artistiques ou paysagères. Ce programme lancé en 2021 sera poursuivi en 2025, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce domaine et sans remettre en question l'esthétique et l'identité du centre historique de Mâcon, mais pour une cohérence des aménagements et un respect des spécificités architecturales du centre-ville, une charte des terrasses verra le jour courant 2025.

Après plusieurs années de concertation, le projet ANRU relatif à la réhabilitation du quartier de la Chanaye-Résidence, projet ambitieux de rénovation profonde de ce quartier, a abordé enfin sa phase de réalisation en 2024. Le réaménagement complet de la Rue Mermoz, rue importante du secteur, constitue la première étape de la rénovation complète du quartier. Courant 2024, la rénovation des abords du secteur de la Résidence a été entamée et s'achèvera en 2025 avec la mise en place de nouvelles plantations et d'espaces récréatifs pour les jeunes. En 2025, l'aménagement d'une rue nouvelle est prévu, s'inscrivant dans le programme de refonte du quartier de la Chanaye.

Par ailleurs, la Ville engagera en 2025 la réhabilitation de l'annexe de la maison de quartier des Gautriats et poursuivra les études dans le cadre des projets de construction du nouveau centre social de la Chanaye, des points enfants loisirs de Bioux et des Blanchettes.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les structures scolaires, la Ville engagera en 2025 des travaux pour doter chaque établissement d'une salle rafraîchie permettant de faire face aux périodes de forte chaleur. En complément, chaque école fera l'objet de l'installation d'un dispositif de sécurisation permettant une plus grande réactivité des secours, au besoin. Par ailleurs, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, la Ville poursuivra les travaux d'agrandissement et de requalification des écoles Maternelles Jules FERRY et Petit Prince, ainsi que les travaux de rénovation et d'aménagement de la cour de l'école Élémentaire des Perrières et de celle de Jean Moulin. Les études de réhabilitation énergétique de l'école Annexe seront, elles aussi, poursuivies pour une mise en œuvre débutant fin 2025.

Divers projets sont aussi prévus dans les communes associées avec, entre autres, l'achèvement de la construction du restaurant scolaire de Sennecé.

C. OFFRIR UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ET SPORTIVE RICHE ET DIVERSIFIÉE

Après une année 2024 particulièrement riche en événements de grande envergure, les Elus de la majorité municipale entendent bien poursuivre dans cette lignée et offrir, en 2025, une programmation culturelle, événementielle et sportive riche, de qualité, ouverte au plus grand nombre, et gratuite autant que possible, et de fait très appréciée par la population.

La programmation 2025 sera encore extrêmement riche en rendez-vous, de qualité, diversifiée et chacun pourra y trouver son bonheur avec : « Carnaville », la fête de la musique, l'Été Frappé avec une programmation toujours renouvelée et diversifiée, le festival de la magie, Contes et Lumières, les grands rendez-vous avec l'orchestre de Mâcon ou encore la diversité de la programmation des musées de Mâcon avec une exposition dédiée aux œuvres qui racontent le climat en partenariat avec le Musée d'Orsay, mais aussi les animations portées sur les différents territoires de la ville avec entre autres, « Mâcon, prend ses quartiers d'été », les rendez-vous guinguettes de l'Espace Culturel et de Loisirs de Bioux ou encore les grands rendez-vous sportifs, avec l'accueil d'une étape du Critérium du Dauphiné mais aussi la corrida Lamartinienne, le Rallye des vins, le championnat du monde de boules féminin, le championnat d'Europe de speedway, le championnat de France de duathlon, le Tournoi de tennis ITF ...) et les diverses autres activités portées par l'école d'arts, la médiathèque, les centres de loisirs, les centres sociaux, les associations locales qui offrent des services de qualité, diversifiés et à des prix très attractifs.

Mâcon est depuis toujours une ville de l'évènement qui vit la culture et le sport sous toutes ses formes, en partenariat avec un tissu particulièrement riche d'associations, investies pour faire de Mâcon une ville où il fait bon vivre.

En effet, Mâcon est reconnue pour la richesse et l'incroyable diversité de son tissu associatif. En 2024, pas moins de 403 manifestations ont été organisées dans la ville. L'organisation de tous ces évènements ne pourrait être possible sans le soutien financier et logistique de la Ville de Mâcon. En 2025, la Ville poursuivra son soutien aux associations culturelles, sportives, sociales afin de répondre à leurs besoins et faciliter l'organisation de leurs manifestations dans la limite de ses capacités.

En outre, afin de renforcer l'offre sportive sur le territoire mâconnais, la municipalité a également programmé sur 2025 divers aménagements : l'aménagement de deux terrains de Beach volley sur le site du parc nord ainsi que la poursuite des études pour la réalisation d'un terrain de foot à la Chanaye et ses vestiaires associés, la rénovation des sols du terrain de basket à Flacé, le lancement des travaux de rénovation énergétique du Centre

Omnisports de Mâcon, ainsi que divers aménagements au Centre équestre de Mâcon Chaintré. Par ailleurs, la Ville engagera la reconstruction du COSEC SCHUMAN en partenariat avec le Conseil Départemental afin de proposer aux collégiens mais aussi à tous les Mâconnais un équipement adapté et de qualité.

Par ailleurs, la Ville continuera à investir dans les lieux de culture en 2025, avec la poursuite des travaux d'isolation et de mise en accessibilité de la MJC de l'Hérítan, la rénovation thermique du Centre Culturel Louis Escande ainsi que les travaux d'extension de la salle polyvalente à Saint Jean-le-Priche en lien avec le conservatoire communautaire. En 2025, la Ville lancera une première tranche de travaux dans le cadre de la réhabilitation du vieux Saint Vincent, bâtiment emblématique du patrimoine architectural de Mâcon, ainsi que la réfection de la toiture de l'église de Loché afin de protéger la fresque remarquable de cet édifice. Les études d'agencement à l'Espace Culturel et de Loisirs de Bioux seront poursuivies. L'achèvement des travaux de création d'une nouvelle salle dédiée à l'émergence de « jeunes talents » dans les anciens locaux du cinéma des Cordeliers est prévue pour l'été 2025 et viendra conforter l'offre culturelle sur la ville.

D. RENFORCER L'INSERTION ET L'INCLUSION DES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Malgré les signes encourageants en terme d'emploi et de développement économique, les Elus ont bien conscience que des situations personnelles beaucoup plus complexes existent. La majorité municipale s'efforce d'accompagner les publics les plus fragiles afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

En effet, l'impact de l'inflation sur les dépenses liées au logement mais aussi à la satisfaction des besoins essentiels a conduit à une évolution des demandes d'aides financières en 2024, particulièrement du fait de difficultés rencontrées pour régler les dépenses d'énergie ou de charges locatives qui ont fortement augmenté. En effet, la crise énergétique ainsi que l'inflation massive de ces trois dernières années n'ont pas été sans conséquence sur les publics les plus sensibles.

Aussi, la Ville, en partenariat avec son CCAS, poursuivra en 2025 son soutien aux associations oeuvrant auprès de publics fragiles, en complémentarité des actions du Conseil départemental. La Ville renforcera son aide financière auprès de son CCAS qui s'établira pour 2025 à 946,92 K€ contre 671,92 K€ en 2024. Par ailleurs, elle maintiendra son soutien financier et logistique aux associations à caractère social.

La journée de l'engagement bénévole, initiée en 2024, permettant de mettre en lumière les associations oeuvrant dans le social, la santé et le handicap, sera reconduite en 2025.

Par ailleurs, en concertation et en complémentarité avec les diverses structures ou partenaires (CCAS, centres sociaux, associations), la Ville continuera de développer en 2025 ses actions en faveur :

- des seniors avec entre autres les Clubs des aînés, les activités informatiques ou sportives, l'aide aux petits travaux à domicile, le portage de repas, l'organisation de séjours ou journées détente, la semaine bleue,...
- des jeunes avec le dispositif « permis citoyen », l'accompagnement scolaire et le Programme de Réussite Educative, mais aussi par l'accueil des jeunes dans les services municipaux en stage ou via les contrats d'apprentissage, les contrats d'aide à l'emploi,...
- des personnes en situation précaire ou désocialisées, par l'attribution d'aides financières ou matérielles via les actions du CCAS et celles des associations, financièrement accompagnées par la Ville (solidarité achat, aide à domicile, les paniers solidaires,....)
- des personnes en recherche d'activité professionnelle par l'organisation des rendez-vous de l'emploi, du salon de l'alternance, du salon de l'apprentissage ,...

En parallèle, la Ville poursuivra ses actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en maintenant sur son territoire les classes spécialisées telles que les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), les Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) et les unités pour les Elèves à Haut Potentiel Intellectuel (EHPI).

Elle reconduira ses actions en termes de santé publique, avec la sensibilisation sur le dépistage des cancers, sur l'usage des écrans, sur la santé mentale, sur la promotion de l'alimentation saine et équilibrée mais aussi sur la formation aux gestes qui sauvent, actions menées en partenariat avec les acteurs de santé publique du territoire.

Toujours dans le domaine de la santé, la Ville poursuivra son partenariat avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de la mise à disposition de locaux pour permettre aux Mâconnaises et Mâconnais de disposer d'un centre médical de proximité.

Par ailleurs, elle continuera les travaux de mise en accessibilité de ses équipements et bâtiments publics, afin d'en permettre un accès facilité.

Depuis 2001, la Municipalité s'attache à offrir une restauration scolaire accessible à tous et de qualité. Aussi, en 2025, les tarifs des services à caractère social, avec notamment les tarifs des restaurants scolaires et ceux des garderies périscolaires, seront stables malgré la hausse des coûts de revient de ces services. Permettre aux familles d'offrir un repas de qualité à des tarifs accessibles à leurs enfants est un engagement fort et assumé de la Municipalité et ce d'autant plus dans le contexte inflationniste de ces dernières années.

Parallèlement, suite à la création de deux maisons France Services, l'une au Centre Mosaïc des Blanchettes et l'autre à la Maison de Quartier des Gautriats en 2022, la Municipalité est aux côtés des Mâconnaises et Mâconnais dans leurs besoins d'accueil, d'écoute, de conseils et d'assistance pour tous les actes de la vie. Véritables lieux d'échanges et de services à la population, dont la fréquentation est en fort développement, ces services seront confortés en 2025 pour répondre aux besoins de la population.

E. MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise le montant des charges générales des services de 2014 à 2025 :

En K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025*
Charges à caractère général	13 728	13 283	13 057	13 153	13 112	13 514	13 772	13 442	15 181	16 480	17 388	16 634

* Données provisoires

La projection budgétaire fait apparaître entre 2024 et 2025 une baisse de charges générales de 754 K€ soit – 4,33 % par rapport au budget primitif 2024.

Cette variation des charges s'explique principalement par :

- le poste des fluides qui passe de 4 717,00 K€ à 4 099,26 K€, baisse de 618 K€ qui s'explique par le prix de l'électricité annoncé pour 2025 en chute de - 20 % et par des consommations à la baisse du fait du renouvellement du parc d'éclairage public en LED, moins énergivore,
- les prestations de services externes à la baisse de 57 K€ compte tenu d'évènements festifs exceptionnels en 2024 (Tour de France, Congrès des Pompiers et anniversaire des 80 ans de la libération de Mâcon entre autres),
- un poste assurance qui enregistre une progression de 56 K€ entre 2024 et 2025.

Il est à noter que depuis 2022, les charges générales ont enregistré une forte progression du fait, d'une part, du niveau de l'inflation impactant l'ensemble des charges des services et, d'autre part, d'une hausse des prix des énergies depuis le conflit russo-ukrainien. Bien que l'inflation ait nettement fléchi en 2024, il n'en demeure pas moins que les prix des matières premières et des produits manufacturés restent à un niveau supérieur à celui de 2021 et impactent donc directement les charges de la Collectivité.

Aussi, afin de préserver la capacité financière de la Ville, les prévisions de charges de fonctionnement font l'objet d'un suivi rigoureux. Ainsi, la Ville de Mâcon poursuivra en 2025 ses efforts en matière de gestion des dépenses de fonctionnement en optimisant l'achat public, en réorganisant autant que se peut ses méthodes de travail et ses services, et en orientant son programme d'investissement afin de générer des économies futures et permettre de canaliser l'incidence des évolutions tarifaires qui s'imposent à elle, sans baisser la qualité du service public proposé aux Mâconnais.

Par ailleurs, la Ville est particulièrement attentive au suivi de la gestion des dépenses de personnel, poste principal des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions budgétaires de 2014 à 2025 :

En K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025*
Charges de personnel	28 581	28 458	28 760	28 761	29 151	29 150	29 321	29 344	30 075	32 530	33 618	33 955

* Données provisoires

Les dépenses incompressibles représentent une part considérable des augmentations prévues en 2025, avec :

- L'effet du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) lié aux avancements d'échelon automatiques, selon un calendrier statutairement défini,
- Une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL qui passe de 31,65% à 34,65%,
- Un retour du taux de cotisation à la maladie, maternité, invalidité, décès pour les agents relevant du régime spécial à hauteur de 9,88% (contre 8,88% en 2024),
- Une augmentation des taux de cotisation pour les accidents de travail des agents relevant du régime général, attendue pour l'année 2025.

Malgré l'impact des mesures nationales sur les dépenses de personnel, la Ville entend poursuivre :

- Une politique des ressources humaines favorisant les parcours professionnels, le déroulement de carrière, le maintien et le développement des compétences des agents.

Les avancements de grade, promotions internes et stagiairisations suite à réussite à concours ou sur le premier grade de la Fonction Publique seront maintenus dans les mêmes proportions que les années précédentes.

La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) s'efforce d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois et des compétences, sur un plan individuel et collectif.

Le renouvellement du plan de formation, adopté au cours de l'année 2024 pour une nouvelle période de 3 ans, a notamment pour objectif de sensibiliser les agents à la diversité des formations accessibles au cours de leur carrière.

En 2024, près de 1 000 jours de formation ont ainsi été dispensés. La Collectivité souhaite poursuivre en ce sens, en privilégiant toutefois les formations auprès du CNFPT.

Les formations diplômantes (DESJEPS, BAFA et BAFD) continueront d'être pris en charge afin de permettre aux agents d'évoluer dans leurs missions et à la Collectivité de disposer d'agents formés.

- Une gestion des postes rigoureuse : des efforts ont été demandés dans l'organisation des services pour geler un certain nombre de postes. Le redéploiement des personnels est étudié avec attention, les cycles de travail adaptés à l'activité, les remplacements des agents momentanément indisponibles limités aux strictes nécessités de service.
- La prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail dans la Collectivité reste un engagement majeur de la politique des ressources humaines.

L'amélioration continue de l'environnement professionnel des agents constitue ainsi un instrument contre l'absentéisme, mais également un levier de performance collective.

- Une politique sociale ambitieuse avec la mise en place de la protection sociale complémentaire – risque prévoyance, couverture sociale venant en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

F. MAINTIEN DES CONCOURS AU TISSU ASSOCIATIF

Consciente du rôle déterminant des associations mâconnaises, la Municipalité s'est attachée, depuis 2001, à maintenir son soutien tant financier que logistique auprès des structures associatives.

Préserver les subventions aux associations est un vrai choix politique de la Majorité municipale, condition du développement et de l'attractivité de Mâcon.

Aussi, pour 2024, la Ville entend poursuivre cette démarche et maintenir son aide tant financière que matérielle auprès des acteurs associatifs locaux.

Le tableau suivant présente le niveau d'aide financière alloué au tissu associatif :

En K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025*
Aides allouées au tissu associatif	4 033	4 077	4 091	3 979	4 053	3 901	3 801	3 670	3 733	3 672	3 725	3 686

* Données provisoires

G. PRODUITS DES SERVICES AVEC MAINTIEN DES TARIFS DITS SOCIAUX

Malgré la conjoncture, conduisant à une hausse des charges de fonctionnement liée à :

- des dépenses quasi structurelles évoluant mécaniquement du fait de l'application des indices de révision de prix,
- des tensions dans le domaine des énergies,
- de la hausse importante du poste assurance,
- de l'évolution des dépenses salariales liées aux mesures qui s'imposent à la collectivité,

l'équipe municipale, soucieuse de défendre le pouvoir d'achat des Mâconnais, mais aussi de permettre l'accès des services au plus grand nombre, entend reconduire strictement les tarifs des services à caractère social en 2025.

Il est important de rappeler que, depuis 2001, les tarifs des services à caractère social, à savoir les tarifs des restaurants scolaires, ceux des garderies périscolaires, des musées ainsi que ceux de la médiathèque sont restés stables, plusieurs de ces tarifs ont même été baissés en 2009.

En l'état des préparations budgétaires et compte tenu de ce qui précède, les projections de recettes liées aux services ouverts aux usagers ont été calquées sur les recettes réalisées en 2024. Elles s'établissent comme suit :

En K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025*
Produits des services, du domaine et des ventes	4 988	4 765	4 888	5 363	5 080	5 080	4 283	4 420	4 615	5 018	4 852	4 779

* Données provisoires

H. NIVEAU D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANT ET MAITRISE

Sur la base des grandes orientations stratégiques défendues par l'équipe municipale, les perspectives d'investissement 2025 s'établiraient comme suit :

En K€	BP 2025
Domaines des services généraux	6 173
Domaines de la culture	8 139
Domaines du commerce de centre-ville	1 210
Domaines de la proximité et de la cohésion sociale	4 311
Domaines du sport	11 455
Domaines des affaires scolaires et de la jeunesse	4 470
Domaines de la programmation urbaine	5 337
Domaines de la voirie	2 213
TOTAL DU PLAN D'INVESTISSEMENT	43 308

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financières, l'équipe municipale optimise le recours à l'endettement avec pour engagement majeur de maintenir sa capacité de désendettement proche de 8 ans, signe de bonne santé financière.

Aussi, en cohérence avec cet engagement, les perspectives d'investissement présentées ci-dessus seraient financées comme suit :

En K€	BP 2025
Investissements prévisionnels	
Fonds de compensation de la TVA	3 140
Taxe d'aménagement et amendes de police	600
Subventions d'investissement ou fonds de concours	14 365
Autofinancement	19 503
Emprunt d'équilibre	5 700
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT	43 308

Après deux années portant d'importants programmes d'investissement dont notamment la finalisation des travaux d'aménagement du centre-ville, le niveau d'investissement programmé pour 2025 permet à la Ville de se désendetter et revenir à une capacité de désendettement inférieure à 8 années.

I. FISCALITE LOCALE : STABILITE MAINTENUE EN 2025

Il est à rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2018, la revalorisation des valeurs locatives, bases de calcul des contributions directes, est adossée au coefficient d'inflation de l'année précédente (mois de référence : novembre n-1). Aussi, pour 2025, le coefficient d'inflation à fin novembre 2024 s'établit à + 1,7 % et il a été retenu pour la revalorisation des bases de taxes foncières de 2025. Il conduit à un produit prévisionnel supplémentaire pour 2025 de 647 K€, en retenant l'hypothèse d'une stabilité des allocations compensatrices entre 2024 et 2025.

Malgré une conjoncture difficile du fait d'une hausse importante des dépenses de fonctionnement du fait des mesures impactant la masse salariale, de l'évolution structurelle de certaines charges de fonctionnement mais aussi de l'évolution importante du poste des dépenses d'assurances sur les dommages aux biens, la gestion rigoureuse mise en place depuis plusieurs années permet de proposer un budget 2025 avec une stabilité des taux communaux de fiscalité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Le budget Equipements Touristiques et de Loisirs est dédié à la gestion des quatre équipements suivants : le camping, le port de plaisance, l'aérodrome de Mâcon-Charnay ainsi que le centre équestre de Mâcon-Chaintré.

Les recettes de fonctionnement, constituées des prestations facturées aux différents usagers des structures, permettent de faire face aux charges de fonctionnement des équipements tels que les frais de fluides, d'entretien, d'animation, d'impôts fonciers, de personnel et d'amortissement.

SITUATION FINANCIERE 2024

- Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'analysent comme suit :

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Produits des services, du domaine et des ventes	1 544	1 625	37,30%
Subventions d'exploitation	8	8	0,18%
Autres produits de gestion	39	79	1,81%
Produit exceptionnels	1 272	1 600	36,73%
Reprise sur provisions et dépréciations	986	944	21,67%
Opérations d'ordre	235	100	2,30%
Résultat de fonctionnement reporté			0,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 084	4 356	100,00%

Les recettes de fonctionnement ont été constituées principalement :

- des produits des services intégrant, entre autres, les recettes liées aux différentes activités : entrées au camping, contrats d'amarrage au port de plaisance, dispenses de cours au centre équestre, taxes d'atterrissage à l'aérodrome, les recettes liées à la vente de carburants aux usagers pour les équipements « aérodrome » et « port de plaisance », ainsi que les recettes issues des diverses locations des structures telles que les boxes au centre équestre, les bâtiments techniques et snack au port de plaisance, les hangars et le restaurant à l'aérodrome. Les recettes prévisionnelles 2024 sont en hausse par rapport au budget de l'année 2023 car calculées sur le réalisé de l'exercice 2023,
- des produits de gestion courante intégrant des remboursements de consommations électriques, estimés en progression du fait de l'installation de bornes électriques différenciées au port de plaisance permettant une fiabilisation de la base de refacturation et des licences liées à l'activité équestre,
- des produits exceptionnels constitués d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe afin d'assurer le besoin de financement du budget consécutif à l'exclusion de la Ville au dispositif de soutien du fait de l'épidémie de COVID aux communes chargées de l'exploitation d'un SPIC, institué par la Loi de Finances rectificative 2021. Pour rappel, la perte de marge brute liée à la crise sanitaire s'est élevée à plus de 800 K€.

- des reprises sur provisions au titre des éventuels passages de créances en irrécouvrables ayant fait l'objet de provisions et de la provision pour charges de grosses réparations constituée à fin 2020 et qui sera reprise en 2024 à due concurrence des frais de réfection des berges affaissées au port de plaisance inscrits en dépenses de fonctionnement,
- des opérations d'ordre correspondant à la quote part des subventions reprises annuellement au compte de résultat.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'analysent comme suit :

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Charges à caractère général	2 035	2 067	47,45%
Charges de personnel	733	768	17,63%
Autres charges de gestion courante	151	137	3,15%
Charges financières	50	72	1,65%
Charges exceptionnelles		3	0,07%
Dépenses imprévues		9	0,21%
Dotations aux provisions et dépréciations	35	45	1,03%
Résultat reporté		200	4,59%
Virement à la section d'investissement	517	496	11,39%
Opérations d'ordre	563	559	12,83%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 084	4 356	100,00%

Les dépenses de fonctionnement ont été constituées :

- des charges à caractère général des quatre équipements touristiques, comprenant, entre autres, les fluides, les achats de carburants pour la revente, les dépenses d'entretien des biens immobiliers et mobiliers, les taxes foncières, les frais liés aux contrats de maintenance, ainsi que les charges liées aux divers contrats de services composées essentiellement des frais de maréchalerie et d'enlèvement des fumiers pour l'activité équestre. Les dépenses d'entretien des biens immobiliers et mobilier intègrent les travaux de réfection des berges affaissées au port de plaisance. Cette dépense exceptionnelle est couverte par la reprise de la provision pour grosses réparations constituée en fin 2020 pour 854 K€, correspondant au montant de l'indemnité perçue dans le cadre du contentieux sur les travaux d'extension du port de plaisance,
- des charges de personnel affecté à la gestion des équipements et faisant l'objet d'une refacturation en interne par le budget principal de la Ville,
- des autres charges de gestion courante composées d'une enveloppe budgétaire pour les potentiels passages en perte de créances devenues irrécouvrables du fait de l'insolvabilité des débiteurs, charge diminuée de la reprise de la provision constituée en 2023 sur les créances devenues irrécouvrables ainsi qu'une enveloppe pour les licences équitation,
- des charges financières relatives aux intérêts adossés à l'encours de dette,

- Des dotations aux provisions et dépréciations afin de faire face aux risques potentiels de non recouvrements des créances,
 - des opérations d'ordre liées à la constitution des dotations aux amortissements et des dotations pour charges à répartir sur plusieurs exercices liées aux pénalités sur remboursements anticipés d'emprunts payées en 2016 suite aux renégociations mises en œuvre.
- Section d'investissement :

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'analysent comme suit :

Recettes d'investissement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Emprunts et dettes assimilées	759		0,00%
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	221	238	18,41%
Virement de la section de fonctionnement	517	496	38,36%
Opérations d'ordre patrimoniales	563	559	43,23%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 060	1 293	100,00%

Les principales recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice 2024 sont composées de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, des amortissements de l'exercice et de l'apport de la section de fonctionnement à titre d'autofinancement.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Immobilisations incorporelles	20		0,00%
Immobilisations corporelles	707	475	36,74%
Immobilisations en cours	292	36	2,78%
Emprunts et dettes assimilées	645	682	52,75%
Dépenses imprévues			0,00%
Opérations d'ordre	235	100	7,73%
Déficit antérieur reporté	161		0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 060	1 293	100,00%

Les dépenses d'investissement ont été principalement constituées :

- des travaux d'agencements programmés sur les différents équipements touristiques et de loisirs tels que au port de plaisance : l'aménagement du bâtiment dédié à une activité de restauration ainsi que l'achat de bers,
- des remboursements d'emprunts en capital de l'exercice,
- des opérations d'ordre correspondant à la quote-part des subventions reprises annuellement au compte de résultat.

Zoom sur l'endettement de la Collectivité

En matière d'endettement, l'encours de dette du budget annexe Equipements Touristiques et de Loisirs, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 31 décembre 2024 à 4 240,35 K€ contre 4 922,39 K€ au 31 décembre 2023.

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2024.

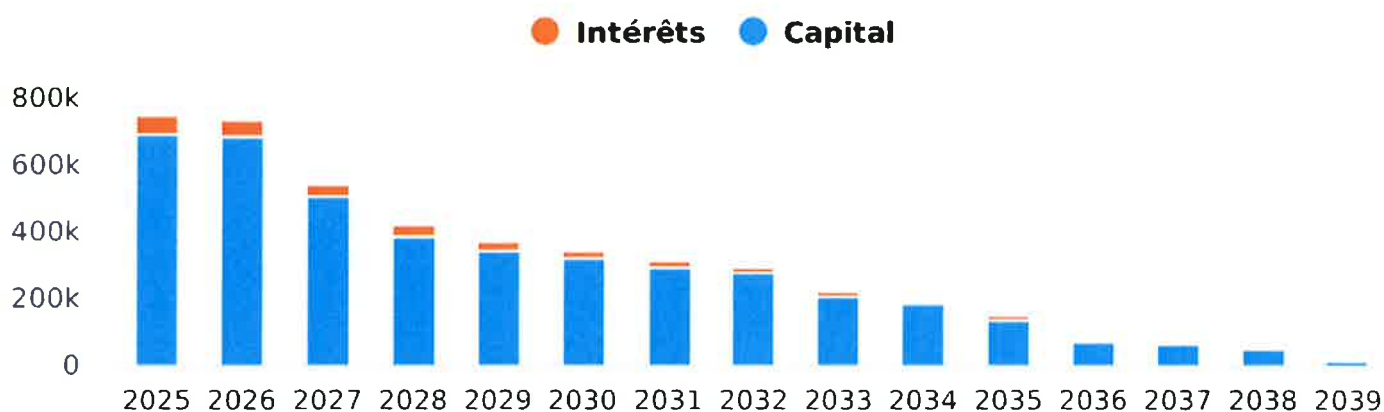
L'encours est composé à hauteur de 95 % d'emprunts à taux fixe et 5 % d'emprunts à taux variable. Le budget ne compte pas d'emprunts à risque.

Les principaux prêteurs s'analysent comme suit :

- Société de Financement Local 39,14 %
- La Banque Postale 30,00 %
- Agence France Locale 13,55 %
- Société Générale 11,67 %

Le taux moyen des charges financières pour l'année 2024 s'est établi à 1,51 %.

Le profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 s'établit comme suit :



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires du budget annexe des Equipements Touristiques et de Loisirs au titre de 2025 sont les suivantes :

- ✓ Prévisions de recettes sur la base du réalisé de l'année 2024,
- ✓ Achèvement de l'aménagement du bâtiment à usage de restauration au port de plaisance,
- ✓ Poursuites des études préalables à la reprise des berges affaissées du port de plaisance et lancement des travaux au cours du 1^{er} semestre 2025.

▪ Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Dans le cadre des projections 2025, les recettes de fonctionnement s'analysent comme suit :

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Produits des services, du domaine et des ventes	1 625	1 658	42,89%
Subventions d'exploitation	8	8	0,21%
Autres produits de gestion	79	62	1,60%
Produits exceptionnels	1 419	926	23,95%
Reprise sur amortissements et provisions	944	1 081	27,96%
Résultat antérieur reporté		33	0,85%
Opérations d'ordre	100	98	2,53%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 175	3 866	100,00%

On relève une relative stabilité des produits des services qui s'explique par une prévision budgétaire 2025 adossée aux recettes réelles 2024, recettes proche des prévisions 2024.

Les produits exceptionnels sont constitués d'un fonds de concours de l'association Mâcon Chaintré Evènements pour soutenir le développement du centre de formation équestre de 135 K€ et d'une subvention du budget principal, compensant les charges du budget annexe qui ne peuvent être financées sans une évolution excessive des tarifs des différents activités. Rappelons que les recettes 2025 ont été évaluées de façon prudentielle sur la base du réalisé 2024. Les actions de communications mises en œuvre ainsi que les nouveaux services proposés devraient permettre une évolution des recettes d'exploitation, minimisant d'autant le montant de la subvention du budget principal.

Les reprises sur amortissements et provisions comprennent :

- la reprise de provisions sur dépréciations d'actifs suite à d'éventuels passages en irrécouvrable de créances ayant été provisionnées en 2024,
- la reprise de la provision pour charges constituée en 2020 qui sera reprise à due concurrence des travaux de réfection des berges affaissées au port de plaisance.

Dépenses de fonctionnement

Dans le cadre des projections 2025, les dépenses de fonctionnement s'analysent comme suit :

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Charges à caractère général	2 060	1 513	39,14%
Charges de personnel	768	886	22,92%
Autres charges de gestion courante	137	510	13,19%
Charges financières	76	58	1,50%
Charges exceptionnelles	3	1	0,03%
Dépenses imprévues	1		
Dotations aux provisions et dépréciations	45	100	2,59%
Virement à la section d'investissement	326	240	6,21%
Opérations d'ordre	559	558	14,43%
Résultat reporté	200		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 175	3 866	100,00%

La baisse constatée entre 2024 et 2025 s'explique par la prise en compte en 2024 de travaux de réfection du bloc sanitaire n°3 pour 93 K€ et la prise en compte des travaux de réfection des berges affaissées au port de plaisance pour 941 K€. En 2025, le coûts de ces travaux de reprise des berges a été revu à la baisse et est évalué à 590 K€, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. Les autres charges à caractère général sont stables.

Les charges de personnel évoluent afin de tenir compte de l'évolution des effectifs, du G.V.T. et d'une hausse des taux de charges sociales (CNRACL entre autres).

Les charges financières affichent une baisse du fait de la baisse de l'encours de dette.

Les opérations d'ordre sont constituées principalement des dotations aux amortissements.

▪ Section d'investissement :

Recettes d'investissement

Dans le cadre des projections 2025, les recettes d'investissement s'analysent comme suit :

Recettes d'investissement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Résultat antérieur reporté	238		0,00%
Emprunts et dettes assimilées	176		0,00%
Affectation du résultat antérieur		327	29,07%
Opérations d'ordre	559	558	49,60%
Virement de la section de fonctionnement	326	240	21,33%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 299	1 125	100,00%

Les principales recettes d'investissement de l'exercice 2025 sont des écritures d'ordre liées aux amortissements de l'exercice, l'affectation du résultat antérieur, le virement de la section de fonctionnement au titre de l'autofinancement.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en K€	BP 2024	BP 2024	% du BP 2025
Immobilisations incorporelles			0,00%
Immobilisations corporelles	475	30	2,67%
Immobilisations en cours	36	34	3,02%
Emprunts et dettes assimilées	688	694	61,69%
Report du résultat déficitaire		269	23,91%
Opérations d'ordre	100	98	8,71%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 299	1 125	100,00%

Les dépenses prévisionnelles d'investissement de 2025 sont principalement constituées par :

- l'achèvement des travaux d'agencements du bâtiment dédié à une activité de restauration au port de plaisance,
- des remboursements d'emprunts en capital de l'exercice,
- le report du déficit antérieur,
- des opérations d'ordre correspondent à la quote-part des subventions reprises annuellement au compte de résultat.

BUDGET ANNEXE OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Ce budget constate l'ensemble des actions menées par la Ville à destination des entreprises, qui comprennent entre autres la réhabilitation d'ex-locaux industriels ou commerciaux afin de favoriser le développement économique de Mâcon. Suite à la prise de compétence « développement économique » par la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération, l'activité de ce budget est plus faible. Les principaux équipements gérés dans ce budget sont constitués des locaux des anciennes halles « Rue Franche », des infrastructures mises à disposition de l'Association des « Jardins de Cocagne », du bâtiment industriel loué à la société Freudenberg, du bâtiment à usage de discothèque ainsi que des locaux commerciaux sur le secteur des Gautriats permettant le maintien d'une activité commerciale sur ce quartier.

Ce budget annexe, relevant de l'instruction M4, doit s'équilibrer en dépenses et recettes sans subvention du Budget Principal.

Les revenus locatifs des différents équipements, ainsi que les produits des ventes immobilières au vu des opportunités, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement, telles que les charges de fluides, d'entretien, d'assurance et impôts fonciers.

SITUATION FINANCIERE 2024

- Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'analysent comme suit :

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Produits des services, du domaine et des ventes	412	495	28,61%
Produits exceptionnels		1 021	59,02%
Reprises sur provisions et dépréciations	28	24	1,39%
Opérations d'ordre	27	27	1,56%
Résultat de fonctionnement reporté	125	163	9,42%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	592	1 730	100,00%

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement :

- des diverses locations des équipements suivants : Discothèque, immeubles rue Bauderon de Sennecé, Jardins de Cocagne, bâtiment industriel de Loché,
- et des refacturations de frais à la charge des locataires (ordures ménagères, frais de nettoyage, fluides...),
- les reprises de provisions concernent les ajustements des provisions sur créances restant à recouvrer en fonction des passages en non valeur constatés dans l'exercice ou des encaissements perçus sur l'année sur des créances ayant fait l'objet de provision pour dépréciation,
- les produits exceptionnels prévisionnels comprennent la constatation de la vente du bâtiment à usage de discothèque ainsi que les crédits nécessaires à la régularisation comptable de la vente d'un tènement immobilier à la SASU LVI en 2023,
- les opérations d'ordre correspondent à la quote-part des subventions reprise annuellement au compte de résultat.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'analysent comme suit :

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Charges à caractère général	295	262	15,14%
Autres charges de gestion courante	28	24	1,39%
Dépenses imprévues	20	10	0,58%
Charges financières	7	6	0,35%
Charges exceptionnelles	15	40	2,31%
Dotations aux provisions et dépréciations	30	30	1,73%
Virement à la section d'investissement		400	23,12%
Opérations d'ordre	197	958	55,38%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	592	1 730	100,00%

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des frais de fonctionnement des locaux dont les dépenses principales concernent les impôts fonciers, les fluides, les frais d'entretien, d'assurance des équipements listés ci-dessus.
 - des autres charges de gestion courante intégrant une provision pour passage de créances en irrécouvrables,
 - des charges financières relatives aux intérêts adossés à l'encours de dette. Ces charges sont en baisse car l'encours de dette est en phase de remboursement et il n'y a pas eu d'emprunt souscrit depuis plusieurs exercices,
 - d'une enveloppe budgétaire dédiée à la constitution d'une provision sur créances douteuses,
 - des opérations d'ordre comprenant les dotations aux amortissements ainsi que les opérations comptables liées aux ventes d'actifs.
- Section d'investissement :

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'analysent comme suit :

Recettes d'investissement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Subventions d'investissement	150		0,00%
Résultat antérieur reporté	1 231	793	36,61%
Dépôts et cautionnements reçus	25	15	0,69%
Virement de la section de fonctionnement		400	18,47%
Opérations d'ordre	197	958	44,23%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 603	2 166	100,00%

Les principales recettes d'investissement de l'exercice 2024 sont constituées du report du résultat antérieur de 958 K€, d'une enveloppe budgétaire liée aux cautionnements versés par les nouveaux locataires d'immeubles industriels et commerciaux, du virement de la section de fonctionnement et des écritures d'ordre relatives aux dotations aux amortissements de l'exercice et aux cessions d'actifs précédemment évoquées.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en K€	BP 2023	BP 2024	% du BP 2024
Immobilisations corporelles	1 429	1 999	92,33%
Emprunts et dettes assimilées	142	132	6,10%
Dépenses imprévues	5	7	0,32%
Opérations d'ordre	27	27	1,25%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 603	2 165	100,00%

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement :

- De l'achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment industriel situé sur la zone de Mâcon-Loché, d'une provision pour l'aménagement des locaux affectés aux boutiques éphémères et d'une provision pour des aménagements futurs non affectée,
- des remboursements d'emprunts en capital de l'exercice,
- des opérations d'ordre correspondant à la quote-part des subventions reprise annuellement au compte de résultat.

Zoom sur l'endettement de la Collectivité

En matière d'endettement, l'encours de dette du budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales, rapproché des comptes de gestion de la Trésorerie Principale, s'établit au 31 décembre 2024 à 401,61 K€ contre 518,68 K€ au 31 décembre 2023.

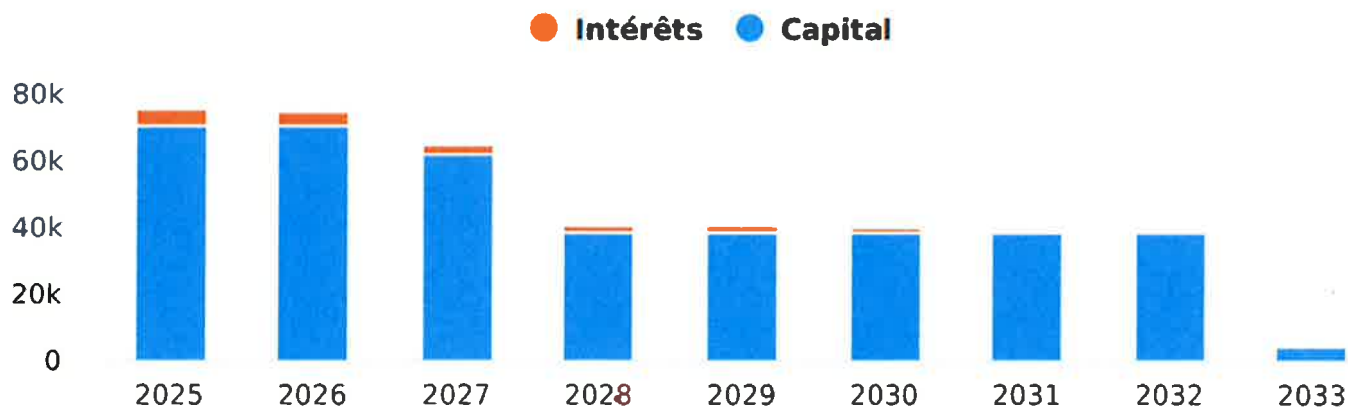
L'encours de dette au 31 décembre 2024 est composé à 100 % d'encours à taux fixe. Il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Les prêteurs s'analysent comme suit :

- Société Générale 59,85 %
- Agence France Locale 33,42 %
- Caisse d'Epargne 6,73 %

Le taux moyen des charges financières pour l'année 2024 s'est établi à 1,26 %.

Le profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2024 s'établit comme suit :



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires du budget annexe des Opérations Industrielles et Commerciales au titre de 2025 sont les suivantes :

- ✓ l'achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment industriel situé sur la zone de Mâcon-Loché,
- ✓ des travaux de réhabilitation des locaux des Halles Rue Franche,
- ✓ le projet de cession du bâtiment de la discothèque, en cours de négociations.

▪ Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Dans le cadre des projections 2025, les recettes de fonctionnement s'analysent comme suit :

Recettes de fonctionnement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Produits des services, du domaine et des ventes	495	422	57,18%
Produits exceptionnels	1 021	0	0,00%
Reprises sur provisions et dépréciations	24	107	14,50%
Opérations d'ordre	27	27	3,66%
Résultat de fonctionnement reporté	163	182	24,66%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 730	738	100,00%

Les produits des services sont constitués principalement des diverses locations des équipements suivants : Discothèque, Locaux commerciaux des Gautriats, anciennes halles Rue Franche et bâtiment industriel zone de Mâcon-Loché ainsi que des refacturations de frais à la charge des locataires.

Les opérations d'ordre sont constituées de l'amortissement des subventions d'investissement.

Les reprises sur provisions et dépréciations sont prévues afin de constater les ajustements nécessaires des provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciations des actifs en fonction des évènements 2025.

Au stade du débat d'orientation budgétaire, le projet de cession du bâtiment de la discothèque est toujours en cours de finalisation. Aussi, les prévisions 2025 présentées n'intègrent pas les opérations comptables liées à cette cession.

Dépenses de fonctionnement

Dans le cadre des projections 2025, les dépenses de fonctionnement s'analysent comme suit :

Dépenses de fonctionnement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Charges à caractère général	262	250	33,88%
Autres charges de gestion courante	24	37	5,01%
Charges financières	6	5	0,68%
Dépenses imprévues	10	97	13,14%
Dotations aux provisions et dépréciations	30	150	20,33%
Charges exceptionnelles	40	0	
Virement à la section d'investissement	400		
Opérations d'ordre	958	199	26,96%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 730	738	100,00%

Les dépenses de fonctionnement intègrent les frais de fonctionnement des locaux, les charges financières relatives aux intérêts adossés à l'encours de dette ainsi que les opérations d'ordre comprenant les dotations aux amortissements.

Les différents postes de charges n'affichent pas de variation anormale exceptionnelle, hormis les opérations d'ordre qui, à ce stade, ne comprennent que les opérations comptables liées aux amortissements de l'exercice, alors qu'en 2024, les opérations comptables liées à la cession du bâtiment de la discothèque étaient intégrées.

En terme de charges financières, ce budget est en phase de désendettement car les nouveaux travaux mis en œuvre sont autofinancés.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement

Dans le cadre des projections 2025, les recettes d'investissement s'analysent comme suit :

Recettes d'investissement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Résultat d'investissement n-1 reporté	792	779	78,85%
Dépôts et cautionnements reçus	15	10	1,01%
Virement à la section d'investissement	400		0,00%
Opérations d'ordre	958	199	20,14%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 165	988	100,00%

Les principales recettes d'investissement prévisionnelles de l'exercice 2025 sont constituées de la reprise du résultat de l'exercice antérieur, d'une provision pour dépôts et cautionnements ainsi que des écritures d'ordre liées aux amortissements de l'exercice.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement en K€	BP 2024	BP 2025	% du BP 2025
Immobilisations corporelles	1 999	878	88,87%
Emprunts et dettes assimilées	117	71	7,19%
Dépôts et cautionnements à rembourser	15	10	1,01%
Dépenses imprévues	7	2	0,20%
Opérations d'ordre	27	27	2,73%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 165	988	100,00%

Les investissements programmés pour 2025 concernent principalement l'achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment industriel situé sur la zone de Mâcon-Loché ainsi que quelques travaux dans les locaux dédiés aux boutiques éphémères. Il est prévu que ces travaux soient autofinancés.

Le budget prévoit aussi le remboursement des échéances d'emprunts attachés à la construction de bâtiment accueillant la discothèque et à l'aménagement des locaux commerciaux des Gautriats, seuls emprunts résiduels.

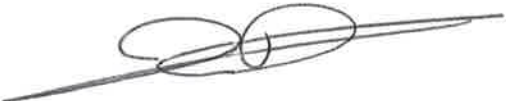
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Rapport d'orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA, de Monsieur Benjamin DIRX et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal prend acte par un vote de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires et de l'existence de ce rapport sur la base duquel a eu lieu ledit débat.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire